

Procès-verbal de la 15^o assemblée sectorielle – Aquaculture – 7 juin 2022

1. Identification du document

Type de document	PV
Titre du document	PV de la 15^o Assemblée sectorielle Aquaculture
Responsable de la préparation du document	Bertrand Hoc - Françoise Bélanger
Date de publication	
Validé par	L'ensemble des participants de l'assemblée
Annexes	Présentation de l'assemblée

2. Liste des participants

Producteurs :

Thierry BAY (**TB**) - Belgian Quality Fish
 Jean-Marie Clément (**JMC**) - Pisciculture Clément JM
 Francis Dupont (**FD**) - La Truite de Freux
 Angélique Gillet (**AG**) - Pisciculture de la Gernelle
 Gert-Jan Goeminne (**GJG**) - Belgian Quality Fish
 Dominique Habran (**DH**) - Pisciculture du Fourneau Marchand
 Frédéric Henry (**FH**) - Pisciculture de Wallonie – Frédéric Henry SPRL
 Pierre Javaux (**PJ**) - Pisciculture de Rossart sa
 Valère Lequeux (**VL**) - Pisciculture du Fourneau Marchand
 Olivier Mathonet (**OM**) - Mathonet sa
 Laurent Nemery (**LN**) - Pisciculture du Petit Moulin
 Alain Schonbrodt (**AS**) - Pisciculture de Wamme
 Jean-Michel Stalman (**JMS**) - Piscivair sa.
 Gabriel Van Gucht (**GVG**) - Pisciculture de la Gaume

Non producteurs

Françoise Belanger (**FB**) - SOCOPRO
 Amandine Vandeputte (**AV**) - APAQ-W
 Christopher Valente (**CV**) - Cold Water
 Benoît Thomassen (**BT**) - FEAP



Carole Rougeot (**CR**) - Ulg CEFRA
Frédéric Luizi (**FL**) - aquatic-science
François Lieffrig (**FL**) - CER Groupe
Bertrand Hoc (**BH**) - SOCOPRO
Yannick Jouan (**YJ**) - FAGE-GDSAGE
Alain Grifnée (**AG**) - SOCOPRO
Philippe Delaunois (**PD**) - SPW - DGO3
Vincent Genotte (**VG**) - Ulg – CEFRA - CERER

3. Ordre du jour

Exposés et présentations

- Etat des lieux et devenir de la production de cyprinidés en Wallonie par Mr Frédéric Henry.
- Passé et futur de la recherche en aquaculture à Tihange par le Dr Vincent Genotte (CERER-Pisciculture).
- Situation sanitaire dans les piscicultures wallonnes et exigences sanitaires des déversements en eaux libres et en eaux closes par le Dr François Lieffrig (CER Groupe).
- Présentation de la campagne de promotion 2022 par Mme Amandine Vandeputte (Amaq-W).

Points d'attention

- Résultats des élections des représentants effectifs de la filière.
- Projet d'écloserie coopérative.
- Prochain programme européen FEAMPA et FEAMPA – SoCoPro.
- Le point sur le Conseil Consultatif de l'Aquaculture (AAC) par le Dr Alain Schonbrodt (UPV-FVE).
- Qualité différenciée.
- Guide d'autocontrôle.
- Divers.



4. Introduction de l'assemblée

BH remercie les participants pour leur présence et il rappelle pour ceux qui assistent à l'assemblée sectorielle d'aquaculture pour la première fois, les buts de cet événement, à savoir : rassembler tous les acteurs de notre filière, exposer des thématiques propres à notre secteur, transmettre des informations sur notre filière, créer des interactions et des synergies entre les participants de l'assemblée et surtout donner à tous la possibilité de s'exprimer. Enfin, les assemblées sectorielles ont pour but de consolider le réseau de notre filière et de la mettre en valeur. **BH** présente ensuite l'ordre du jour et donne la parole à Mr Frédéric Henry.

5. Exposés et présentations

5.1. Etat des lieux et devenir de la production de cyprinidés en Wallonie par Mr Frédéric Henry (FH).

FH dresse l'**historique de la cypriniculture** en Belgique depuis qu'il a commencé son métier de cypriniculteur il y a 40 ans. Il constate que le nombre de cyprinicultures a diminué de plus de moitié en Belgique depuis qu'il a démarré son exploitation. Il indique qu'il existe également des piscicultures de vairons destinées à la production de vifs en Wallonie. Au niveau de l'étranger, il reste en France 80 cyprinicultures importantes dont beaucoup sont exploitées par des personnes de son âge avec de nombreux départs à la retraite. La nouvelle génération travaille sur des piscicultures de plus petites tailles car les jeunes n'ont pas les moyens de reprendre les grosses exploitations et leurs activités piscicoles consistent généralement en la diversification d'exploitations agricoles existantes. Dans les pays de l'Est, dont des pays comme la Hongrie et la Tchéquie étaient autrefois des gros producteurs de carpes, on constate une grosse diminution des productions principalement due à la prédation aviaire et à l'élévation des coûts de production. Néanmoins, la demande nationale de ces pays reste très importante et elle est assurée par la production locale. En novembre 2021, par exemple, il n'y avait plus de disponibilité en carpe à vendre dans les pays de l'Est. En Allemagne et en Hollande, historiquement le nord de l'Allemagne et la Baltique étaient des gros producteurs de gardons alors que la Hollande produisait principalement des gardons et des brèmes. Les productions résultaient de pêcheurs professionnels en bateaux mais les stocks de poissons sauvages de ces pays se sont effondrés. En Baltique, par exemple, la production de cette année s'élevait aux alentours de 50 tonnes alors qu'auparavant elle atteignait plusieurs milliers de tonnes.

Lorsque l'on s'intéresse au **marché de la cypriniculture**, on constate que la demande reste constante mais que l'offre est déficitaire. Parmi les causes majeures qui ont engendré la chute des productions de cyprinidés, on peut incriminer l'augmentation de la prédation aviaire. Cette prédation est d'autant plus importante le long des fleuves. En Sologne par exemple, qui se trouve à 40 km de la Loire, il n'y a plus de cypriniculture. **FH** constate également que de plus en plus d'étangs qui étaient dédiés à l'élevage des cyprins sont rachetés pour être convertis soit en réserves naturelles soit en étangs dédiés à la chasse du gibier d'eau ou soit en carpodromes pour y réaliser de la pêche sportive. Ces conversions d'étangs d'élevage réduisent drastiquement la disponibilité des plans d'eau pour réaliser la cypriniculture.

Au niveau des **espèces**, au départ **FH** produisait majoritairement du gardon mais aujourd'hui il produit principalement de la carpe. Il élève également de la tanche, du carassin, de l'ide, de la brème, du goujon mais aussi du brochet, de la perche, du sandre et de l'anguille. Concernant les anguilles, il s'agit généralement d'individus qui remontent les cours d'eau et qu'il retrouve dans les étangs d'élevage. **FH** pratique deux types de reproduction, pour beaucoup d'espèces il s'agit de reproductions naturelles en étang notamment pour le gardon, le rotengle, la tanche, la brème, la perche et le brochet mais il réalise la reproduction artificielle pour la carpe, le carassin hybride (carpes fécondées par des carassins), l'ide et la tanche. Pour effectuer la reproduction artificielle, il sélectionne des géniteurs matures après stimulation finale, en fonction des températures, il récupère les ovules par stripping. Les ovules récoltés sont ensuite fécondés par l'ajout d'une solution fécondante pendant une minute. Du tanin est également ajouté pour éviter que les œufs ne collent ensemble. Les œufs sont ensuite nettoyés par rinçage et placés dans des bouteilles de Zoug pour être incubés. Avec cette méthode de reproduction, 3 carpes suffisent pour mettre en charge un hectare d'étang. Il n'est donc pas nécessaire de disposer d'une grosse éclosérie pour ce type de production. La difficulté consiste plutôt à disposer de géniteurs de qualité.



Infrastructures d'élevage et modèle de production de carpes et de carassins

Pour réaliser son élevage, **FH** utilise 4 types d'étangs, des étangs de 1° alevinage (de 40 ares à 2 hectares), des étangs de 2° alevinage (de 1 à 20 hectares), des étangs d'élevage de 2 étés (de plus d'1 hectare) et des étangs de grossissement. Son exploitation dispose également de petits étangs de stockage pour la vente ainsi que d'étangs d'hivernage disposant de filets de protection aviaire et au sein desquels 10 tonnes de poissons par hectare constituent la charge maximale.

La première étape de l'élevage au sein des étangs consiste en la mise en charge de larves vésiculées dans un étang préalablement mis à sec afin que son substrat soit bien craquelé. Les craquelures constituent des micro-habitats pour les larves au sein desquelles les paramètres environnementaux sont plus stables. Le niveau d'eau de l'étang lors de la mise en charge est faible pour favoriser son échauffement et donc le développement du plancton. Cet étang a été préalablement fertilisé à l'aide de fumier, de 100 kg/ha de nitrate et de 50 kg/ha de phosphate ce qui permet de déclencher le développement du plancton. Certains étangs étant alimentés par des cours d'eau très riches en nitrate, tel que le Bocq, ne nécessitent pas d'en rajouter. Idéalement, il essaie de travailler à partir d'eaux de source pour éviter la prolifération d'espèces non désirées comme l'épinoche et/ou des espèces de poissons invasives. L'étang est mis en eau entre 5 à 10 jours avant la mise en charge des larves vésiculées pour assurer la présence de rotifères qui constituent le plus petit zooplancton et dont la taille est idéale pour les jeunes larves. Après plus de 10 jours de mise en eau, des daphnies apparaissent dont la taille est trop importante pour la bouche des larves. Ensuite apparaissent des cyclops qui constituent le plus gros zooplancton et qui sont en mesure de consommer les larves.

Après 5 semaines de croissance dans l'étang de 1° alevinage, il est nécessaire de desserrer les alevins et de les mettre en charge à raison de 30 000 individus de 2 g par hectare dans les étangs de 2° alevinage pour assurer une bonne croissance et l'obtention de poissons d'une taille suffisante pour passer l'hiver. Cette méthode permet d'obtenir des juvéniles de 40 g au printemps suivant. **FH** indique que les pertes engendrées par la prédation aviaire peuvent atteindre 50%. Dès lors, s'il reste 20 000 juvéniles de 40 g par hectare au printemps, soit 800 kg/hectare, on peut considérer que c'est une bonne production.

Au niveau de l'alimentation, **FH** effectue un premier nourrissage après 3 semaines d'élevage avec de l'orge moulu. Il indique qu'une part importante de l'alimentation est donc constituée par le zooplancton, dont les différentes espèces consommées ont un taux de protéine supérieur à 50% et qu'il n'est donc pas nécessaire de compléter cette alimentation naturelle par un aliment artificiel élaboré. Il insiste sur l'importance de la taille de l'aliment en cypriniculture qui est un facteur plus important que la qualité de l'aliment lui-même. Il ajoute que les rendements sont plus élevés lorsqu'il y a une constance de l'aliment utilisé. **FH** donne comme exemple le maïs, il explique tout d'abord que le maïs est mal digéré par les petites carpes et qu'un passage du blé au maïs conduit à diminuer la productivité.

Les étangs d'élevage de 2 étés sont mis en charge à raison de 120 kg/hectare avec des poissons d'espèces mélangées récoltés au printemps. La production théorique étant 10 fois la biomasse mise en charge, elle peut conduire à 1200 kg/hectare. Dans ses meilleurs étangs d'élevage, il peut aller jusqu'à 150 kg/hectare de mise en charge. Les poissons sont alors nourris à l'aide de blé aplatis réparti sur l'ensemble de l'étang, d'une part pour limiter la promiscuité et donc le risque de développement de maladies et d'autre part car la température varie au sein des grands étangs en fonction de la topographie et en fonction des vents dominants. C'est en fonction de ses observations que les zones de nourrissage sont déterminées. Idéalement, la température de l'eau doit atteindre 20 °C pour réaliser un bon nourrissage. Cet apport d'aliment est d'autant plus important quand les populations de planctons diminuent et que la température de l'eau est élevée ce qui peut nécessiter des nourrissages journaliers durant certaines périodes estivales. Au niveau du taux de conversion des céréales, **FH** explique qu'un taux de conversion de 1,5 est bon et il ne peut être obtenu que si l'on ne dépasse pas 800 kg de poisson/hectare. A partir de 1000 kg de poisson/hectare ce taux de conversion passe à 4. Selon lui, le prix des céréales constitue 50 % du coût de l'alimentation auquel s'ajoute les coûts du transport et de sa préparation par broyage. En tenant compte des coûts de production et des aléas, une production finale de 500 kg de poisson/hectare doit être considérée comme un bon résultat. Il arrive donc qu'en fonction des résultats, il soit nécessaire de desserrer les poissons au sein des grands étangs pour maintenir un taux de production optimal. **JMS** demande si les taux de conversion présentés par **FH** tiennent compte de l'apport naturel d'aliment et s'il s'agit donc d'un taux de conversion global ? **FH** répond qu'il y a toujours une contribution de 50 % d'aliment naturel dans son modèle de production et que donc si on omettait cet apport d'aliment naturel, le taux de conversion réel des céréales serait de 3. **JMS** ajoute que sur son modèle de production de vairons, aux seins d'unités d'élevage de 200 m², il obtient un taux de conversion aux alentours de 4. **AG** demande quelle est la fréquence de nourrissage qu'applique **FH**. **FH** répond que pour les petits étangs la fréquence de nourrissage est de l'ordre d'1 jour sur 2 alors que dans les grands étangs la fréquence est d'une



fois par semaine mais que si la température de l'eau est élevée cette fréquence de nourrissage peut passer de 2 à 3 fois par semaine. **PD** demande quelle quantité de fumier est utilisée pour fertiliser les étangs. **FH** répond que l'apport en fumier va dépendre de la charge en nitrate des cours d'eau qui alimentent les étangs. Néanmoins, il ne dépasse jamais 2 tonnes/ hectare alors que bien souvent 5 tonnes/hectare sont préconisées. **FH** insiste sur le fait que la méthode pour épandre le fumier est particulièrement importante et qu'afin de disperser au mieux celui-ci sur la surface de l'étang, il ne le fait qu'une fois l'étang mis en eau et de manière manuelle. L'idée est que la matière organique apportée par le fumier soit entièrement convertie en plancton. **JMS** ajoute que si la méthode est bien réalisée elle ne produit aucun rejet.

Au niveau de **la récolte**, **FH** explique que le temps nécessaire pour vidanger les étangs dépend de leurs superficies (1 hectare = ± 2 jours – 20 hectares = ± 20 jours – 100 hectares = ± 50 jours). Il ajoute qu'au-delà des limites techniques des infrastructures de vidange des étangs, dans le cas des grands étangs, une vidange progressive doit permettre d'empêcher des phénomènes d'inondation en aval. En France, il existe une législation spécifique interdisant de lâcher de l'eau entre le 1^{er} décembre et le 1^{er} mars. **YJ** ajoute que cette mesure est prise pour ne pas interférer avec la reproduction des truites. **FH** explique que les étangs disposent d'une fosse de pêche alimentée par un canal au sein de l'étang. Des filets de sennes de différentes mailles (7 cm – 2cm – 7 mm) sont passés successivement. Ces filets permettent d'encercler les poissons et de les pêcher sélectivement en fonction de leurs tailles. Un tri des espèces pêchées est alors réalisé manuellement, ce qui peut nécessiter des équipes importantes, permettant de peser les lots de poissons récoltés et de les conditionner dans le camion pour le transport.

La rentabilité de la cypriniculture, **FH** décrit les différentes charges de son activité (location des étangs, nourriture, frais de déplacement et de prospection, frais d'entretien des étangs, véhicules, assurance, comptabilité, charges sociales). Il faut tenir également compte des frais de pêche qui s'élève à 600 euros /jour pour un étang de ± 5 hectares. Pour assurer sa production, les étangs dont **FH** dispose ne sont pas suffisants et il complète celle-ci par des pêches qu'il réalise chez d'autres propriétaires, principalement en France. Chez ces propriétaires, il ne paie pas de frais de pêche mais bien les poissons qu'il a récoltés. Dans le but d'atteindre la rentabilité, **FH** explique qu'un chiffre d'affaire annuel de 300 000 euros doit être atteint. Ce chiffre d'affaire couvre notamment 100 000 euros de charges, l'achat des poissons, des frais divers et les salaires. **FH** indique que la disponibilité de cyprins en Wallonie est actuellement insuffisante ce qui explique qu'un tiers de sa production est issue de Wallonie et que deux tiers proviennent de ses importations de France.

FH dresse le **bilan** de son activité en explicitant tout d'abord les points négatifs. La prédation accrue des cormorans dont les populations se sont sédentarisées et dont la croissance démographique les rend de plus en plus agressifs. **FH** indique que les moyens actuels ne sont pas du tout suffisants pour les réguler et qu'il a subi de très lourdes pertes cet hiver sur ses poissons d'alevinage. Les maladies virales de la carpe posent de plus en plus de problèmes. L'obtention des certificats pour les transports transfrontaliers (document trace) sont difficiles à obtenir et ils ne sont pas toujours applicables au modèle de production extensif de cyprinidés. La hausse des prix des intrants impacte considérablement le chiffre d'affaire. **FH** indique qu'en 3 ans, il a constaté une hausse de 30 000 euros de charges supplémentaires soit 10% de son chiffre d'affaire. De plus, comme l'offre en poisson est déficitaire, le chiffre d'affaire n'augmente pas. Il est d'ailleurs stable depuis 20 ans et c'est donc sa marge qui diminue continuellement. Au niveau des points positifs, **FH** signale que l'ensemble de ces marchés se trouvent à moins de 200 km de son exploitation, ce qui est comparativement beaucoup plus confortable que les marchés des certains cypriniculteurs français qui doivent parcourir de longues distances. Il ne rencontre presque pas de concurrence, ce qui permet de fixer ses prix de vente. Enfin, **FH** indique que le métier de cypriniculteur est un métier proche de la nature, ce qui lui apporte beaucoup de plaisir. De plus, humainement, son métier lui permet de faire de belles rencontres et de créer des liens tant avec les agriculteurs qu'avec les pêcheurs.

Q/R :

VG demande à **FH** si au niveau de la gestion de ses géniteurs, ceux-ci sont stockés dans des petits étangs ? **FH** répond que stocker les géniteurs est très mauvais. Il ajoute que beaucoup de producteurs font appel à des pêcheurs mais que cela ne permet pas toujours d'obtenir des géniteurs de qualité. Ses géniteurs de carpes se trouvent donc dans ses étangs de grossissement. **YJ** indique qu'un petit livre sur les problèmes de la pisciculture d'étangs notamment liés aux cormorans a été édité par ses services et que cela commence à porter ses fruits. **YJ** ajoute qu'au niveau européen, depuis 2009, le cormoran ne fait plus partie de l'annexe 2. Il n'est donc plus une espèce protégée totalement. Dès lors, chaque pays a la possibilité de le réguler. Malheureusement, la plupart des pays sont toujours très conservateurs et gardent les lois datant d'avant 2009. Ce phénomène conduit à devoir demander des droits de tir alors qu'ils pourraient être tirés



sans problème. Il y a des projets de lois qui sont en cours d'élaboration en France pour rendre l'espèce chassable tout simplement et de voir si, comme cela a été fait dans certains départements pour le sanglier, le cormoran ne peut pas passer en nuisible ce qui permettrait de le tirer toute l'année. Enfin, **YJ** indique que les Français sont dans le même cas de figure mais que si rien n'est fait cette prédation conduira à l'extinction de la pisciculture d'étang d'ici 15 ans. Il relate que les cormorans ont également colonisés la partie nord-est des Etats-Unis alors qu'ils n'y étaient pas du tout présents par le passé. Selon **FH**, les arguments selon lesquels cette espèce est revenue dans notre région sont faux. En effet, en se basant sur des livres de piscicultures anciens, sa présence n'a jamais été relatée. Selon lui, il s'agit bien d'un oiseau originaire d'Asie. **BH** indique que les salmoniculteurs wallons constatent des élévations des températures qui atteignent des valeurs inconfortables voir létales pour les truites. Ces températures élevées sont proches des températures optimales pour la reproduction de certains cyprinidés. Dès lors, quel est l'impact de l'élévation des températures sur sa production ? **FH** constate que les hivers sont plus doux avec une quasi absence de glace ce qui a tendance à accélérer la propagation des virus. Il remarque qu'avec des hivers plus doux, les poissons sont prêts à frayer plutôt mais lorsqu'un coup de froid intervient tard dans la saison il peut engendrer des pertes. Il a constaté que les perches se reproduisent moins bien. Au niveau de la récolte, la hausse des températures implique de repousser la période de pêche des grands étangs. Celle-ci était réalisée à la Toussaint mais dorénavant elle ne démarre pas avant le 15 novembre. **BH** ajoute que **FH** a donc présenté son modèle de production de carpes qu'il a affiné durant des années d'expérience. Dès lors, **BH** demande si sa production actuelle est dimensionnée pour assurer sa propre production ou si elle lui permettrait d'approvisionner d'autres pisciculteurs wallons en carpillons et si selon lui son modèle de production pourrait être facilement appliqué par d'autres pisciculteurs ? **FH** répond qu'un approvisionnement en carpillons est envisageable mais que celui-ci dépend néanmoins des années. Il ajoute que durant sa carrière, il a pris soin de sélectionner des étangs de qualité notamment dans le Condroz et que tous les étangs ne se prêtent pas à ce type de production. En Famenne, les conditions sont plus difficiles mais il est possible d'y trouver de bons étangs. En Haute Ardenne, les températures pourraient être limitantes. La qualité de l'eau est vraiment très importante. Dès lors, en Ardenne, il sera peut-être nécessaire de rajouter de la chaux par exemple. Au niveau de la production, il insiste sur le fait qu'il est très important de savoir ce que l'on veut obtenir lorsque l'on empoissonne en termes de tonnage, de nombre d'individus et de tailles. Ensuite, les mises en charge sont adaptées en fonction des taux de prédation. Ce sont les facteurs précités qui déterminent la mise en charge. L'erreur, qui revient le plus souvent et qui lui arrive encore, est d'empoissonner de trop grandes quantités. Il vaut donc mieux empoissonner avec des quantités légèrement inférieures qu'avec de trop grandes quantités.

5.2. Passé et futur de la recherche en aquaculture à Tihange par le Dr Vincent Genotte (VG) (CERER-Pisciculture).

VG explique la démarche de son exposé qui a pour but de présenter les projets récents et en cours à Tihange et de développer des pistes d'applications et de collaborations entre le monde de la recherche et de la production dans les années futures. A Tihange, il existe **2 structures de recherche** : le CEFRA (centre de formation et de recherche en aquaculture) de l'Université de Liège et l'**asbl CERER pisciculture**. Au niveau de l'évolution de ces 2 structures, le CEFRA qui était sous la responsabilité du Pr Charles Mélard jusqu'en 2020, est passé sous la responsabilité du Pr Michael Ovidio. Dorénavant, le CEFRA fait partie de l'**UGeRAA** (Unité de Gestion des Ressources Aquatiques et Aquaculture) qui englobe l'unité de recherche sur la démographie des poissons ainsi que l'hydrographie et l'unité de recherche en aquaculture au sein de laquelle le Pr Carole Rougeot est responsable du volet de la recherche en aquaculture. Les recherches en aquaculture menées par l'UGeRAA s'intéressent tant à la recherche fondamentale qu'appliquée, à la formation et à la coopération au développement. L'asbl CERER pisciculture, au sein de laquelle **VG** travaille, existe depuis les années 80 à Tihange où elle a été développée lorsque la station de recherche était liée à la centrale nucléaire. Aujourd'hui, suite à la mise en place d'un mur anti-crue autour de la centrale en 2014, les infrastructures de recherche de Tihange ne dépendent plus de la centrale ; elles fonctionnent uniquement à partir d'eau de forage. Actuellement, **VG** oriente les recherches menées par l'asbl CERER pisciculture vers de la recherche appliquée pour l'aquaculture. L'équipe de l'asbl compte 4 employés, un technicien et 3 scientifiques ; ses



administrateurs, dont plusieurs étaient issus du monde académique, se composent aujourd'hui majoritairement de professionnels de l'aquaculture. Au niveau des thématiques générales sur lesquelles l'asbl travaille on retrouve :

- Techniques d'élevage et diversification : nouvelles espèces, contrôle de la reproduction, amélioration des performances zootechniques (alevinage, grossissement), ...
- Aquaponie / production durable : développement de modèles de production, impacts environnementaux, complémentarité de systèmes multi-trophiques (plante – poisson et valorisation des effluents).
- Systèmes d'élevage : fonctionnement, conception de systèmes recirculés (RAS) et aquaponiques.
- Coopération : amélioration des techniques d'élevage, développement de systèmes de production durable, contrôle du sexe, caractérisation génétique, ...
- Biologie des poissons : bien-être, reproduction, détermination du sexe, ...

Au niveau des **infrastructures fonctionnelles de l'UGeRAA** à Tihange, celles-ci ont été créées au sein des anciens bureaux de formation du CEFRA en y optimisant l'espace disponible. Il s'agit de différentes unités de bassins hors sol composées notamment de systèmes ouverts, d'aquarium de démonstration et d'alevinage, d'une éclosérie de salmonidés développée dans le cadre d'un projet sur l'ombre et de circuits fermés permettant de maintenir des géniteurs.

Un **projet de station de recherche interuniversitaire wallon** est en cours et sera situé au Sart-Tilman à Liège. Il s'agit d'un projet d'envergure piloté par le Pr Alain Vanderplasschen, vétérinaire, qui travaille principalement sur la virologie et par le Pr Michael Ovidio pour la partie aquaculture proprement dite. Ce projet est en phase de développement, un bâtiment et un approvisionnement en eau existent déjà. Dès lors, le chantier de ce projet pourrait aboutir en 2024 et être opérationnel en 2026.

Au niveau des **infrastructures de l'asbl CERER pisciculture**, un pilote d'aquaponie a été développé à Strée au sein d'une ferme expérimentale du Centre des Technologies Agronomiques de la communauté française de la fédération Wallonie Bruxelles. Il s'agit d'infrastructures intérieures comportant des bassins d'élevage et des structures hydroponiques pour tester les productions de plantes. Des projets de recherche sur l'aquaponie y sont menés depuis 2017.

Au niveau du **volet formation**, un master complémentaire de spécialisation en aquaculture était dispensé par le CEFRA depuis 1999. Cette formation, principalement financée par la coopération universitaire au développement au travers de bourses universitaires, était orientée vers les pays africains et la pisciculture d'espèces de poissons d'eau chaude (tilapia, clarias, ...). Ce type de financement va s'arrêter en 2022. Dès lors, le master complémentaire va se transformer en une année de master 2 en biologie à l'Université de Liège proposée aux étudiants belges mais également européens et africains (sur fond propre). **CR** ajoute que cette nouvelle formation aura l'avantage d'être une année diplômante. Il ne s'agira donc plus d'une année supplémentaire à réaliser dans son cursus mais bien de la 5^{ème} année d'étude. Cette dernière année d'étude sera accessible aux biologistes et aux océanographes qui seront diplômés avec une spécialisation en aquaculture.

VG présente ensuite les projets récents et en cours

- **Aquacoli** : Ce projet d'aquaponie a été mené sur le pilote de Strée depuis 2017 et se termine au mois de juin. Il est basé sur deux modèles de production : le tilapia et le sandre. La finalité du projet étant de développer des bases techniques mais également de fournir des données économiques. **CV** collabore également sur le projet pour les aspects économiques et de mise sur le marché. Ces données permettront à de jeunes entrepreneurs de disposer de bases solides pour démarrer leurs projets.
- **Diverthym** : Ce projet a pour but de s'intéresser à la diversification de la pisciculture en Wallonie et plus spécifiquement de diversifier les espèces élevées en salmoniculture. L'ombre a été retenu, comme espèce potentiellement plus thermophile, afin de développer des techniques de production contrôlée. Ce projet se terminera



dans le courant du mois de juin. Le projet a fourni de bons résultats sur la partie alevinage et alimentation pour les premières phases de pré-grossissement et de grossissement. Par contre, le contrôle de la reproduction a posé problème et ne permet pas de maîtriser le cycle complet de l'espèce. Dès lors, on ne pourra pas baser de gros développement à partir des résultats obtenus.

- **Perciponie** : Ce projet a pour but de développer la perciculture et plus particulièrement l'élevage du sandre en aquaponie. Différents volets ont été développés tels que les aspects économiques, le bien-être animal, la polyculture, les interactions plantes poissons. **VG** informe l'assemblée qu'un séminaire sera organisé le mercredi 22 juin à Arlon.

VG présente des **pistes futures de projets** qui pourraient voir le jour en Wallonie et d'éventuelles **collaborations et interactions entre le monde de la recherche et de la production**.

Carpe herbivore

Le SPW a sollicité l'asbl CERER pisciculture pour mener des recherches sur la carpe herbivore dans le cadre d'un programme ayant pour but de réduire l'usage des pesticides en agriculture avec un volet spécifique pour les plans d'eau. L'idée étant d'utiliser les carpes herbivores pour gérer la végétation envahissante en alternative à l'utilisation de pesticides. Une première réunion a déjà eu lieu et ce projet est en cours de préparation. Les buts poursuivis seraient dans un premier temps d'évaluer les performances de ces carpes dans différentes configurations (différents types de plans d'eau et différentes espèces de plantes) et dans un second temps de développer une production propre de carpe herbivore en Wallonie à destination des producteurs. Dans la préparation de ce projet, l'asbl CERER cherche au minimum 2 pisciculteurs partenaires qui possèdent des étangs où la végétation aquatique pose problème. Des agronomes identifieraient et quantifieraient les végétaux alors que l'asbl CERER se chargerait de fournir les poissons, d'assurer les mises en charge et les suivis de croissance. Les résultats permettraient de comparer les méthodes de luttés classiques avec l'utilisation des carpes herbivores.

Q/R :

FH indique qu'il n'y a plus de pesticides autorisés qui permettent de lutter contre les plantes aquatiques envahissantes. **PD** insiste donc sur l'intérêt de trouver des alternatives. **BT** informe que Robert Piron possédait une dizaine de carpes herbivores et qu'il était intéressé de développer ce modèle. **TB** demande si l'association de ces carpes avec les salmonidés est autorisée ? **FL** indique que toutes les autres espèces de carpes asiatiques sont considérées comme porteuses mais pas la carpe herbivore. Il faut quand même se méfier de la qualité sanitaire de l'eau et du camion utilisés pour le transport et de l'origine des poissons. **VG** précise que toute une série de questions ont déjà été soulevées au préalable dont l'importance de la qualité sanitaire des poissons et que donc l'idée sur le long terme est de développer une filière propre, sécurisée et contrôlée à destination des pisciculteurs. **FH** ajoute que l'introduction en étang de larves vésiculées issues de reproduction artificielle de carpes amour fonctionne très bien le premier été. Néanmoins, elles ont du mal à passer l'hiver et au printemps elles sont fragiles et sensibles aux maladies bactériennes. Selon **FH**, l'idéal sera de pouvoir maintenir les jeunes carpes en circuit chauffé durant le premier hiver qui selon lui est trop rigoureux pour les jeunes stades de cette espèce chez nous. **FH** indique également qu'il n'a jamais constaté des reproductions naturelles de carpes amour en étang en Belgique.

Propositions de projets pour la prochaine programmation du FEAMPA

- Continuité des recherches déjà développées en **aquaponie** avec le pilote de Strée qui est fonctionnel et qui a été développé depuis plusieurs années. Le but serait de valoriser les compétences acquises au travers des demandes qui sont de plus en plus importantes pour cette technique de production. L'idée serait d'accompagner des gens soit au travers de formation de base ou au travers de projets appliqués et de permettre de solutionner des problématiques spécifiques de personne qui désirent lancer des productions aquaponiques. Ce projet permettrait donc de valoriser les outils et les résultats des recherches réalisées en les mettant à disposition de personnes intéressées de développer l'aquaponie.



- Développer une thématique de **recirculation en étang** par rapport au problème du manque d'eau, cela ne résoudra pas le problème d'augmentation de la température. Néanmoins cela permettrait de répondre au déficit en eau rencontré dans notre région. Les méthodes de recirculation consistant à remonter l'eau sur les exploitations ont déjà été évoquées. Dans le cadre de ce projet, le but est d'aller plus loin en faisant de la recherche innovante au travers de modèle à plus grande échelle avec une compartimentation matérialisée par plusieurs étangs ou chaque compartiment joue un rôle (production de poisson, décantation, filtration biologique) en profitant des services écosystémiques conduisant à des filtrations biologiques et mécaniques. La finalité principale étant d'économiser l'eau mais également de travailler sur l'intensification dans les compartiments destinés à la production. Une autre possibilité est le développement de raceway en étang, ces modèles sont déjà développés à l'étranger et permettent de concentrer les poissons avec un meilleur suivi de l'alimentation et de la prédation aviaire. Le reste de l'étang est utilisé pour la circulation de l'eau. Cela permet également de mieux utiliser les systèmes écosystémiques des étangs. Ces systèmes ont montré, sur une surface donnée, que la productivité est augmentée par rapport à des systèmes extensif ou semi-intensif.

Q/R :

AS demande quelle est la proportion du raceway par rapport à la surface totale ? **VG** répond qu'elle est assez faible mais des études qui abordent notamment l'aspect économique ont mis en évidence l'intérêt de la méthode avec une rentabilité plus élevée qu'en étangs gérés de manière classique. **AS** indique l'intérêt d'utiliser des espèces à haute valeur car il y a un investissement en espace et en énergie. **MS** ajoute l'intérêt d'utiliser des espèces thermophiles. **VG** insiste sur le fait qu'on ne maîtrise pas encore ces systèmes chez nous d'où l'intérêt d'effectuer des recherches sur le sujet. **TB** demande à partir de quel moment le système est considéré comme un modèle de production intensif et dès lors s'ils nécessiteront de permis d'environnement spécifiques ? **VG** répond qu'on ne dispose pas encore d'information là-dessus. **TB** indique qu'il faut disposer d'étang d'une certaine surface pour développer ce type de modèle d'élevage. **FL** indique qu'il y a des étangs de ce type dans la région de Chimay. **VG** rajoute qu'il y a de nombreux étangs qui sont laissés à l'abandon voire en chômage totale dans le Hainaut. Il est conscient que ce type d'aménagements nécessite de l'investissement, néanmoins cela pourrait permettre de proposer de nouveaux systèmes à des gens qui veulent reprendre des étangs ou des piscicultures et donc que cela leur permettrait d'investir dans quelque chose de nouveau. **FH** indique qu'il faudra bien tenir en compte du coût de l'énergie et des pompes. **VG** indique que l'idée serait tout d'abord de faire une caractérisation des piscicultures existantes et des étangs qui pourraient être valorisés de cette manière avec différentes typologies et voir quelles techniques pourraient être appliquées à quels types de structures existantes. Cela se matérialiserait d'une part par l'étude du paysage aquacole wallon et d'autre part en évaluant les méthodes qui pourraient être transférées afin de réaliser des essais pilotes. Le volet économique sera également étudié en termes d'investissement et de coût énergétique. Le but n'est donc pas juste de faire un projet technique mais de voir comment ces systèmes peuvent être intégrés dans le paysage actuel. Pour ces essais pilotes, des producteurs partenaires seront recherchés. Une visite récente à la pisciculture Mathonet a permis d'identifier des bassins qui présentent un intérêt pour réaliser des essais pilotes. **VG** invite donc tous pisciculteurs intéressés par ce projet à le contacter.

- Projet de **diversification des espèces** sur l'aspect thermique, thématique déjà portée par plusieurs pisciculteurs et dont des essais sur les hybrides de salmonidés ont déjà été conduits en collaboration avec la SoCoPro. Il s'agirait d'un projet dans lequel l'asbl CERER pourrait être actif et/ou partenaire pour développer l'élevage d'espèces ou d'hybrides plus thermo-tolérant. Dans ce projet, le CERER dispose de structures pour tester différentes espèces dans différentes conditions de température.



Q/R :

FH indique qu'il y a eu beaucoup de recherches sur la pisciculture intensive de perche notamment en France. Ces projets de recherche ont été confrontés à des virus. Il indique également que la perche est le poisson le plus difficile à gérer et à manipuler. Le sandre est très difficile aussi, peut-être un peu moins que la perche. Dès lors, **FH** demande pourquoi on choisit ces espèces, somme toute excellentes pour la consommation, mais les plus compliquées pour l'élevage ? **YJ** indique qu'ils ont tout d'abord commencer par le tilapia. **VG** confirme que le sandre est compliqué. Il ajoute qu'il est difficile de trouver des espèces qui seraient mieux adaptées que la carpe et qui bénéficieraient d'un marché intéressant. Le tilapia, par exemple, est intéressant mais le marché est beaucoup moins intéressant que le sandre. **CR** ajoute que lors du comité d'accompagnement du projet, il avait été demandé de sélectionner une espèce qui présentait une valeur intéressante et elle ajoute que tous les modèles ont été balayés pour effectuer le choix de l'espèce. **VG** ajoute que la truite est souvent utilisée en France, le problème est que son cycle de production s'étale de janvier à juin, ce qui crée une désynchronisation entre la production de truite et les périodes de développement des plantes. **VG** ajoute qu'il planche également sur l'aspect du marché qui conditionne directement le choix des espèces. **CR** précise que le sandre est plus compliqué que la perche, historiquement des mises au point ont dû être réalisées sur l'élevage de la perche mais elle est beaucoup plus facile à manipuler que le sandre et les recherches menées actuellement sur la perche avancent beaucoup plus vite que sur le sandre. **FH** ajoute que les perches sont particulièrement fragiles et difficiles à manipuler au mois d'octobre en étang. Il indique qu'en début d'année (janvier, février, mars, avril) il n'y a pas de problème car la peau est plus épaisse, elles ont leur peau d'hiver qui les protège mieux. A l'automne c'est la catastrophe, il faut la pêcher et la laisser avec les gardons sans la trier sur place afin de la replacer dans des étangs et la vendre au printemps. **VG** ajoute que les élevages de sandre en circuit recirculé se développent en Europe et notamment en Allemagne. Ces élevages commencent à fonctionner car il y a eu beaucoup de recherche sur sa domestication dans les années 1990 – 2000 dans les pays de l'est mais cela reste très compliqué. **TB** rappelle la longue expérience sur le tilapia du CEFRA et demande si ce n'est pas justement maintenant le retour de cette espèce car elle demande moins d'énergie dû à ses besoins inférieurs en oxygène. Il ajoute qu'avec l'augmentation des coûts de transport, en amener de loin devient hors de prix. Au vu de ces nouveaux paramètres, **TB** demande s'il n'y a pas aujourd'hui une certaine légitimité à relancer cette production ?

VG indique que des études de marché entre le modèle de production du sandre et du tilapia sont en cours. En l'état, il ressort que le sandre est bien un produit de haute valeur ajoutée mais avec un marché compliqué consistant à viser des restaurateurs ou des marchés de niche qui pourraient poser un problème de demande pour des productions de grands volumes. Le tilapia, historiquement retenu comme espèce pilote car elle est facile à élever, pourrait revenir avec un intérêt grandissant mais son prix sur le marché est encore très faible. On le retrouve notamment au prix de 2,5 euros sous forme congelée et non éviscérée en provenance de Chine ou d'Indonésie. Néanmoins **VG** signale que lors de ses essais pilotes sur le tilapia une clientèle ethnique était prête à se déplacer jusqu'à Strée pour acheter du tilapia frais à 5 euros le kilo soit plus du double. Cette même clientèle a indiqué qu'elle ne trouvait pas du poisson de cette qualité-là sur le marché. **FL** demande si les poissons d'ornement ont déjà été envisagés en termes d'infrastructures et de coût. **VG** répond que des essais sur des poissons d'ornement, tels que du poisson rouge, de la tanche et du Koi ont déjà été réalisés par des partenaires français et qu'il est évident que ces modèles sont particulièrement adaptés pour ce type d'élevage. Ils n'ont pas été investigués par son équipe car elle s'intéresse au développement d'espèces destinées au marché alimentaire. **FL** ajoute qu'actuellement l'approvisionnement de Koi issu du Japon est à l'arrêt suite à l'embargo des vols au-dessus de la Russie et que la logistique en place ne dispose pas de point de relais pour réaliser de la stabulation afin de livrer l'Europe. Si le conflit en Ukraine perdure il risque donc d'y avoir une grosse pénurie et un nouveau marché serait disponible.



5.3. Situation sanitaire dans les piscicultures wallonnes et exigences sanitaires des déversements en eaux libres et en eaux closes par le Dr François Lieffrig (FL) (CER Groupe).

Durant l'absence du Dr FL, Mme Sandrine Henin a géré le laboratoire au niveau des cultures de cellules et des diagnostics virologiques. Celle-ci en est remerciée pour la qualité de son travail. Le confrère, le Dr Alain Schonbrodt est également remercié pour avoir finalisé les prélèvements virologiques durant cette même période.

Concernant les maladies émergentes, il n'y a pas beaucoup de modifications par rapport à la situation de l'année passée. Au niveau des deux autres maladies principales que sont la SHV et la NHI, la situation est stable chez nous et selon les informations dont FL dispose la situation est assez bonne également en France. Il faudra néanmoins rester vigilant avec la nouvelle législation.

Le CEV ou Carp Edema Virus devient une plaie, elle a initialement été décrite au Japon en 1974 pour le Koi et rend les poissons léthargiques. Les premiers cas avaient été observés à sur le site de ce qui fut Piscimeuse où le KHV avait été suspecté mais il s'agissait bien de CEV. Cette maladie est actuellement considérée comme émergente par l'OIE. Les symptômes sont notamment, l'hypoxie, l'ophtalmie et l'hypersécrétion de mucus dans les branchies et sur la peau. Cette maladie concerne actuellement énormément la carpe commune et touche toutes les régions en Wallonie. Tous les stades y sont sensibles et des lots de vieilles carpes ont notamment été contaminés par l'introduction de juvéniles en étang. Il existe un problème de portage et d'éventuelles transmissions verticales. Sur le plan juridique, la question de savoir si l'apparition de cette maladie pourra être considérée comme vice caché se posera. C'est-à-dire, si des particuliers ayant acheté des carpes en bon état en automne ou en hiver et chez qui la maladie se déclarera au printemps pourront-ils se retourner contre le pisciculteur ?

Q/R :

CR demande s'il existe des traitements ? **FL** répond que l'utilisation de sel peut limiter les mortalités mais qu'il n'existe pas encore de vaccin. La quantité de sel nécessaire est de l'ordre de 5kg/m³ ce qui ne permet pas d'envisager le traitement des grandes superficies. Il est également possible de limiter les mortalités en augmentant la température mais si cette augmentation est trop rapide et que du KHV est présent celui va se développer rapidement. La recherche ne sera pas facile car on n'arrive pas à le cultiver actuellement. **CR** demande de quel type de virus s'agit-il ? **FL** répond que c'est un virus à ADN. **VG** demande si on connaît les espèces qui en sont vectrices ? **FL** répond non hormis les KOI qui ont été importés du Japon.

Le RTFS ou Rainbow Trout Fry Syndrom affecte les alevins de truites arc-en-ciel. Cette maladie affecte de manière récurrente l'ensemble de nos pisciculteurs qui produisent des ARC. Il s'agit de fins bâtonnets observables par microscopie. Une fois en culture réalisée à partir de frottis, il est mis en évidence par un colorant orange caractéristique de cette bactérie. Au niveau du traitement, l'oxytétracycline au départ était efficace. Ensuite, il a fallu doubler la dose et finalement ce n'est plus efficace du tout. Le Chloramphénicol, bon marché, fonctionnait fort bien mais il est actuellement interdit pour l'utilisation sur des poissons destinés à la consommation humaine. Il reste donc le Florfénicol qui est utilisé à raison de 15 mg/kg de poids vif pendant 10 jours plutôt que 8 jours. **YJ** indique qu'en France les recommandations étaient initialement de 7 mg/kg sur 7 jours mais qu'actuellement certains pisciculteurs ont tendance à réutiliser l'oxytétracycline. **YJ** ajoute qu'effectivement avec les biorésistances, il ne faut pas hésiter à changer d'antibiotique car on constate au fil du temps que les populations bactériennes s'habituent à certains antibiotiques. **AS** demande si des antibiogrammes sont effectués ? **FL** répond que la complexité de la composition du milieu pour cultiver le flavobactère, température et \pm 12 composants, peut nécessiter 10 à 12 jours, ce qui ne permet pas d'attendre le résultat de l'antibiogramme.

Une Surveillance sanitaire de lots civelles a été demandée par le Service de la pêche dans le cadre d'un programme de repeuplement européen. Cette volonté de repeupler des anguilles date déjà de la fin du XIX^e siècle par le transfert de civelles issues des estuaires en amont des réseaux hydrographiques. Dans les années 80, on estimait que 30 à 50 tonnes de civelles étaient ainsi remontées à l'échelle européenne. 3 importations ont été analysées durant 3 années de suite. Le Rhabdovirus européen de l'anguille ou EVEX a été identifié dans un seul lot dont les civelles étaient



porteuses avec une charge virale importante. **FH** demande si cette contamination engendre beaucoup de mortalité ? **FL** répond que cette contamination n'engendre pas de mortalité hormis si les civelles sont stressées. **FL** ajoute qu'un virus est beaucoup plus dangereux tant en élevage qu'en milieu sauvage et qu'il s'agit d'un alloherpes virus de l'anguille.

Concernant l'évolution des 4 maladies officielles au niveau européen, on constate que la SHV se maintient sans expansion. Par contre, une explosion de NHI a été constatée au Danemark en 2021 qui est inquiétante. 104 cas y ont été reportés en 2021 alors que seulement 24 cas l'ont été en 2020. Cette contamination serait issue de camions mal désinfectés en provenance d'Allemagne et du Danemark et la contamination se s'est propagée en Finlande. Ce qui est inquiétant dans le cas du Danemark, c'est la contamination de plans d'eau de grandes superficies pour lesquels il n'y a pas moyen d'effectuer de vidange ni d'éradication.

Au niveau des espèces répertoriées dans l'AHL (animal health low), **FL** présente la liste des espèces reconnues comme sensibles à la septicémie hémorragique virale (SHV) et pouvant donc développer la maladie ainsi que les espèces vectrices. **YJ** ajoute que les listes vont peut-être être modifiées pour se rapprocher des listes de L'OIE. Par exemple, le saumon de fontaine et le black bas n'étaient pas repris alors que des cas d'infection de black bas et de saumon de fontaine ont été constatés en France. **YJ** constate que le saumon de fontaine figure dans la liste des espèces vectrices mais qu'il risque de passer en statut d'espèce sensible. **FL** ajoute qu'il a constaté des cas de saumons de fontaine contaminés dans la région de Malmedy conduisant à 100% de mortalité. Il présente ensuite la liste des espèces concernées par la nécrose hématopoïétique infectieuse (NHI). **FL** constate que la catégorisation des statuts sanitaires de la nouvelle législation AHL est une aberration. **YJ** ajoute qu'il risque d'y avoir un retour des maladies car on ne différencie pas les statuts inconnus des statuts contaminés en France. En effet, à l'heure actuelle, on a le droit de vendre au départ d'une pisciculture qui a la SHV vers une pisciculture dont on ne connaît pas le statut et qui est donc hors contrôle. **FL** cite les différents statuts sanitaires européens notamment le statut indemne, les piscicultures qui travaillent pour atteindre ce statut indemne en considérant également les indemnes et les autres (infecté et non infecté). Selon **FL**, la seule solution sera d'adhérer à un programme de surveillance volontaire. Cela ne permettra pas d'obtenir le statut indemne mais cela permettra quand même de se mettre à l'abri. Il présente ensuite la répartition des statuts des salmonicultures vis-à-vis de la SHV suivant la nouvelle AHL. Suivant ces données, on ne s'intéresse pas du statut sanitaire de 75% des salmonicultures européennes.

FL présente ensuite le plan de surveillance après avoir adhéré au plan de surveillance volontaire, si vous êtes à risque élevé il faut une visite d'un vétérinaire une fois par an avec une analyse virologique, à risque moyen une fois tous les deux ans et à risque faible tous les trois ans. **YJ** signale que malgré cette surveillance l'exploitation n'obtient pas le statut indemne reste en statut 2 soit le statut indéterminé. **FL** ajoute que suivant les bassins hydrographiques wallons seule une pisciculture alimentée uniquement sur de l'eau de source pourrait obtenir le statut indemne. Il reprend ensuite les réponses qui l'a obtenues de l'AFSCA sur différentes interrogations :

- Le pisciculteur doit prendre l'initiative de contacter son ULC, tant pour S'INSCRIRE que pour se désolidariser de ce plan.
- La liste des inscrits sera tenue à jour et consultable sur le site de l'Agence.
- Selon l'Agence, les niveaux de risque de chaque site doivent être revus même si dans beaucoup de cas ils resteront identiques à ceux établis dans le cadre de la précédente Directive 2006/88.
- Le pisciculteur peut demander une révision du niveau de risque attribué à son établissement.
- La fréquence de contrôle (1x/an, 1x/2ans, 1x/3ans) ne sera pas précisée dans cette liste.
- Concernant la France, ce pays a fortement augmenté le nombre de compartiments ou de zones pour lesquels un programme d'obtention du statut indemne est demandé. Pour commercialiser vers la France, le pisciculteur belge devra donc se renseigner pour savoir si la pisciculture de son client fait ou non partie de ces zones ou compartiments indemnes ou en programme d'obtention (<https://agriculture.gouv.fr/maladies-des-animaux-aquatiques>).

VG demande quel sera le coût de participation à ces analyses ? Tant que ces analyses seront réalisées par le CER grâce à la subvention de la région wallonne, la participation aux frais s'élèvera à 265€ pour les pisciculteurs. Par contre, si ces analyses sont réalisées dans le futur par Sciencano qui réalisera des PCR les coûts seront plus élevés.

Par facilité, **FL** a repris présente les adresses des différentes ULC et il conseille de les contacter par email.



Exigences régionales pour le repeuplement des eaux libres.

FL rappelle que parmi les causes de contamination, il y a bien évidemment le transport de poisson contaminés mais également la qualité sanitaire du poisson lors de repeuplement en rivière. Il présente l'email qu'il a reçu de Mr Dumonceau qui est directeur du Service de la pêche.

En résumé des actions menées, pour pouvoir déverser du poisson en eaux libres, il faudra participer au programme de surveillance volontaire et faire obligatoirement appel chaque année à un vétérinaire agréé qui effectuera une visite sanitaire et des prélèvements à des fins d'analyses virologiques. Ces analyses seront menées pour toutes les espèces sensibles ou porteuses confondues.

Finalement, cette base légale ne permet pas de prendre de disposition pour les eaux closes. Donc entre les piscicultures, il y aura des contrôles qui pourront être effectués par l'AFSCA et concernant les repeuplements des rivières il y aura donc des exigences régionales.

FL annonce, afin de clarifier la situation, que lorsqu'il prendra sa retraite son laboratoire au sein du CER fermera. D'ici à cette échéance, **FL** doit transférer le diagnostic des maladies à déclaration obligatoire (SHV, NHI, ISA et KHV) à Sciensano uniquement pour que cet organisme réalise des PCR. **FL** n'a pas d'idée du coût des analyses ni du service sanitaire que proposera cet organisme.

Concernant les projets de recherche FEAMP, **FL** signale que les recherches menées sur le vaccin de l'anguille par le Pr Alain Vanderplassen a obtenu de très bons résultats car le vaccin est en voie de développement avec des résultats très encourageants.

5.4. Présentation de la campagne de promotion 2022 par Mme Amandine Vandeputte (Apaq-W).

AV rappelle que l'Apaq-W est l'agence wallonne pour la promotion de l'agriculture de qualité au sein de laquelle elle est en charge des élevages. Elle rappelle également que toute une série d'outils de promotion pour la filière ont été développés en collaboration avec le Collège des Producteurs dans le cadre de la campagne « Poisson du Terroir ». Ces différents outils de promotions sont disponibles pour les pisciculteurs. Du matériel pédagogique est également distribué via le réseau des fermes pédagogiques et téléchargeable via le site internet « grainsd'agri » https://grainsdagri.be/wp-content/uploads/2021/03/Dossier_AF_Truite_Web.pdf. Ainsi, les professeurs y ont accès et ils peuvent en choisir selon leurs besoins.

En 2022, un déjeuner de presse a été réalisé en présence de Mr le ministre Borsus, de 4 pisciculteurs et de 8 journalistes à la pisciculture des étangs de La Strange. Cet événement a eu lieu durant le mois de la truite et un diner 100% truite y a été servi pour mettre en avant la qualité et la diversité des produits. Suite à cet événement, toute une série d'articles relatant l'évènement sont sortis dans la presse.

AV signale que des sets de table promotionnels ont été réimprimés suite à une demande du festival de la truite de Bouillon et des lots de sets sont disponibles à la demande.

Dans le cadre des actions « Viande de chez nous », le livre « De la terre à l'assiette » est paru en 2021 et une exposition itinérante est en cours et permet de valoriser les éleveurs dans les différentes régions.

L'Apaq-w mène également une étude avec l'observatoire de la consommation sur les tendances de consommation des citoyens afin d'orienter les futures actions. **AV** ajoute que si les pisciculteurs désirent disposer de données chiffrées ressortant de cette étude, elles pourront leur être mises à disposition.

Concernant la promotion de 2022, il reste une part de budget qui pourrait être alloué à la promotion de l'escavèche qui a reçu un label IGP. Pour ce faire, le développement d'une petite brochure triptyque est envisagé. L'objectif de cette brochure est de permettre aux producteurs d'accompagner leurs produits d'un support informatif sur l'origine du produit et la recette. Ces brochures pourront être placées dans des restaurants et/ou des points de vente. **BH** ajoute que pour réaliser cette action, un budget aux alentours de 1000 euros est disponible sur un budget total restant de



3000 euros. Il propose de réaliser le contenu de la brochure afin que le budget soit alloué au graphisme et à l'impression dont se chargerait L'Apaaq-W. **JMS** indique qu'il serait judicieux d'utiliser des photos illustrant de l'escavèche de truite. **BT** propose de ne pas hésiter à ajouter le logo « Poisson du Terroir » sur le triptyque.

6. Points d'attention

6.1. Résultats des élections des représentants effectifs de la filière.

BH rappelle que deux mandats de représentant de la filière étaient en jeux, celui d'**AS** et celui de **TB**. Un appel à candidature a été mené via trois canaux, le site du Collège des Producteurs, des emails envoyés à tous les pisciculteurs et une publication dans le Sillon Belge. **AS** et **TB** ont repropoé leur candidature pour un nouveau mandat mais aucune autre candidature n'a été reçue. Les mandats de **AS** et **TB** sont donc reconduits pour une durée de 18 mois. **BH** félicite les deux élus et se réjouit au nom du Collège des Producteurs de collaborer avec eux. **OM** demande quels sont les représentants effectifs et suppléants. **BH** répond que **AS** et **TB** sont représentants effectifs et **OM** et **AG** sont représentants suppléants.

6.2. Projet d'écloserie coopérative.

BH fait un petit rappel du contexte ayant initié le projet d'écloserie coopérative :

- 5 fois plus de truites sont importées en Wallonie pour l'affinage et ou le retrempage que des truites dont le cycle complet de production est entièrement réalisé chez nous.
- L'offre en truitelles de l'étranger est extrêmement limitée et se fait à des coûts prohibitifs dus à la caractéristique de la croissance des truites dont le poids va plus que doubler sur les deux derniers mois d'élevage.
- La situation sanitaire est fragilisée avec des crises récurrentes de SHV et NHI notamment dues à l'importation de lots de truites contaminés.

Dans ce contexte le développement d'une écloserie coopérative permettrait :

- Produire une truite 100% wallonne en relocalisant la production en Wallonie et en limiter la dépendance aux importations.
- L'écloserie permettrait d'échelonner les approvisionnements en truitelles tout au long de l'année afin d'optimiser la production des exploitations.
- De maîtriser la qualité sanitaire des truitelles afin de limiter les risques de contaminations virales.
- Ce nouvel outil de production permettrait d'assurer l'autonomie des productions et de redéployer la filière salmonicole wallonne.

Une étude technico-économique a été réalisée par **CV** qui a permis d'identifier le site de la pisciculture de « La Fontaine Aux Truites » à Gérouville pour réaliser le projet. Ce site présente plusieurs atouts pour le projet. En effet, il était en catégorie sanitaire 1, soit indemne de maladies Légalement réputées contagieuses soumises à déclaration, il est alimenté par deux sources qui cumulent un débit utile de 100 l/min avec une température constante de 13°C et il dispose d'une superficie intéressante et d'un dénivelé naturel exploitable pour y insérer une unité équivalente à 200T de production de truitelles par an. **CV** ajoute que le statut sanitaire dont disposait le site était également dû au fait que l'ensemble du cycle de production était réalisé sur la pisciculture sans faire recours aux importations. L'étude suggère la création d'un système RAS pour optimiser et maîtriser la durée des cycles de production. Enfin, le site dispose d'étangs qui permettraient d'optimiser et de réguler la gestion des effluents de l'écloserie. La stratégie de production envisagée conduirait à la production de 200 tonnes de truitelles par an avec une densité maximum d'élevage de 70 kg/m³ et permettrait de proposer 3 lots de truitelles par an (septembre à novembre, janvier à mars, mai à juillet). **CV** ajoute qu'il y aurait bien trois entrées d'œufs sur le site par an, le but étant d'augmenter la disponibilité en truitelles dans le temps et de limiter les surstocks sur le site durant la fin de l'été. **JMS** fait remarquer que selon les simulations présentées 50



à 60 tonnes de truites seront présentes sur le site en été. **CV** répond que le site ne présentant pas de problème de débit ni de périodes d'étiage et que cela ne posera pas de problème pour les truitelles si la température est maintenue en dessous de 17-18 °C.

Au niveau des aspects économiques qui ressortent du rapport, un chiffre d'affaires annuel pour l'écloserie d'environ 1.400.000 € a été estimé, conduisant à un prix de vente de 7,83 €/kg de truitelles de 100 g (HT). Cette simulation a été faite sur une base expressément pessimiste notamment au niveau des taux de mortalité. Dès lors, la bonne conduite de l'élevage et un coût de l'énergie négocié permettrait de diminuer les coûts de production de l'ordre de 25 à 30 %.

Etat des lieux du projet

L'étude technico-économique a donc permis de retenir le projet d'écloserie dans le plan de relance wallon. Au travers du plan de relance, la mise en œuvre de l'écloserie constituerait un appui ponctuel sur base de fonds publiques et la gestion de l'écloserie serait déléguée à des acteurs économiques de la filière, au travers de la coopérative qui en assurerait la gestion et le financement. **BH** rappelle qu'un des gros enjeux de la pérennité de ce projet est d'arriver à fédérer des acteurs de la filière qui seront en mesure d'assurer la gestion et le financement de ce nouvel outil de production. Le gouvernement accordera une subvention de 193.000 euros à la SoCoPro au courant du mois de juin afin que celle-ci réalise les études préparatoires de la phase de démarrage du projet dont les résultats serviront de base pour la décision de sa mise en œuvre par le gouvernement. Les différentes études de la phase de démarrage sont présentées et explicitées :

- Coordination du processus d'étude et de mise en place.
- Analyse des scénarios d'acquisition/investissements immobiliers.
- Etude définissant le modèle économique et le modèle de gouvernance de l'écloserie.
- Etude d'impact environnemental pour permis environnemental.
- Etudes architecturales.

Q/R :

TB met en évidence que les délais pour réaliser les études préparatoires est vraiment court. **BH** répond qu'effectivement le délai est court et que la SoCoPro dispose de 6 mois pour effectuer l'ensemble des études et pouvoir proposer des scénarii solides pour démarrer la mise en œuvre du projet. Il ajoute qu'au travers des échanges qu'il a eu avec les pisciculteurs, il a pu constater qu'il y a une réelle volonté que ce projet aboutisse. **GVG** fait remarquer que l'obtention du permis d'environnement peut prendre beaucoup de temps. **AS** indique que dans le cas de La « Fontaine Aux Truites », il s'agit d'une revalidation de permis d'environnement. Selon **BT**, il s'agira d'un changement de permis. **AS** ajoute qu'il n'y aura pas d'augmentation de l'emprise au sol. **JMS** conclut qu'un permis d'environnement a été octroyé à Robert Anselme pour sa production et qu'il est tout à fait possible d'évaluer la charge polluante liée à cette production de truitelles. Dès lors, une démonstration pourra être faite pour mettre en évidence que l'écloserie et son système de production conduiraient à une charge polluante équivalente voire inférieure. **BH** indique que ces informations sont très importantes et qu'il en prendra compte. **CV** ajoute qu'il est important d'investiguer sur les points qui pourraient être bloquants dans l'obtention du permis. Il pense notamment au niveau de l'évaluation du débit et de la qualité des effluents de la pisciculture. Est-ce que la production envisagée et le système d'épuration qui sera utilisé, permettra d'obtenir une qualité d'eau compatible pour être rejetée dans le cours d'eau ? Dans le cas particulier du système RAS, il n'existe pas de cadre législatif et c'est dès lors la DCE (directive cadre sur l'eau) qui prime et qui implique que l'on ne peut pas dégrader la qualité physico-chimique des eaux de surface. Une vérification de la qualité du sol pour évaluer s'il est en mesure d'accueillir une telle structure devra également être envisagée. Au niveau de l'écloserie, quels seront les types d'infrastructures qui seront retenues ? raceway, circulaires, des bassins posés sur une dalle de béton, sont encore à déterminer. **CV** indique donc que son étude a permis de dégrossir le projet à partir de paramètres globaux et que des études plus approfondies sur les rejets, sur la partie portance et sur les choix techniques qui influenceront directement les coûts de production devront être menées. **FH** demande s'il existe une demande suffisante pour absorber les productions de truitelles envisagées ? **CV** indique qu'actuellement 85% de la production de truite des piscicultures



wallonnes provient de l'importation. Ce qui représente plus ou moins 1000 tonnes de truite à taille commercialisable. **BT** signale que lorsqu'il avait évalué la demande en truitelles des pisciculteurs wallons, 150 tonnes pouvaient être écoulées sans problème par 5 à 6 piscicultures en Wallonie. La demande est donc bien présente mais le facteur limitant restera le prix.

6.3. Prochain programme européen FEAMPA et FEAMPA – SoCoPro.

La nouvelle dénomination du FEAMP (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche) devient le FEAMPA (Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture). **BH** signale qu'il y a une réelle volonté des pouvoirs publics d'accélérer les procédures de transposition des textes de lois européens par rapport à la programmation précédente. Une réunion de concertation des acteurs de la filière sur les textes de lois wallons de la prochaine programmation s'est tenue au sein du cabinet du ministre Borsus le mardi 31 mai. Des représentants des aquaculteurs de Wallonie, des pisciculteurs, des transformateurs, du Collège des Producteurs et des services administratifs étaient présents. Des notes de consultations des pisciculteurs et des transformateurs ont été présentées et les réalités de la filière ont pu être exposées et discutées au travers des textes de la future programmation.

BH transmet une série d'informations sur la prochaine programmation du FEMPA qui résulte de questions qui avaient été posées par les représentants de la filière :

Quand commence techniquement le programme wallon ?

S'agissant des projets d'intérêt collectif ne nécessitant pas d'adoption d'une base légale, les premiers appels pourraient être entrevus en octobre. S'agissant des aides individuelles aux piscicultures privées nécessitant une base légale adoptée, les premiers appels ne seront pas entrevus avant la fin 2022.

Quand ce programme sera-t-il adopté en Wallonie ?

Seconde lecture au gouvernement prévue dans le courant du mois de juin.

A combien s'élève le budget global pour l'aquaculture et pour chaque pisciculture ?

Le budget du prochain FEAMPA pour l'aquaculture s'élèvera à 4.300.000 euros. Le plafond d'aide par pisciculture sera fixé en fonction de la nature de la mesure d'aide concernée, avec un plafond de 1 million d'euros pour l'aide à l'investissement.

Quels sont les types d'investissements éligibles ?

Quasi tout est éligible pourvu qu'il s'agisse d'un investissement et pas de consommable. Néanmoins, des aides plus importantes sont allouées pour des investissements prônant le développement durable (la majoration étant fonction de différents critères).

Q/R :

BT demande si le programme belge a déjà été validé par l'Europe. **AS** répond que non, il est finalisé mais pas encore validé. Il ajoute que le seuil d'investissement pour les aides spécifiques de 10000 euros sera abaissé à 5000 euros. **BH** ajoute que ce seuil a été abaissé suite à la concertation au cours de laquelle **AS** a explicité l'importance de diminuer ce seuil dans l'investissement d'aménagement permettant de limiter l'impact du changement climatique dans les plus petites exploitations.

6.4. Prochain programme européen FEAMPA et FEAMP – SoCoPro.

BH illustre les actions qui ont été conduites pour valoriser la filière au travers de l'ancienne programmation du FEAMP. Il demande aux pisciculteurs si ceux-ci sont favorables au redépôt d'un projet d'intérêt collectif sur la programmation du prochain FEAMPA. Les pisciculteurs présents sont favorables pour cette démarche.



5.5. Le point sur le Conseil Consultatif de l'Aquaculture (AAC) par le Dr Alain Schonbrodt (AS) (UPV-FVE).

AS a repris les points les plus importants pour la filière sur les 15 thématiques abordées durant cet évènement qui s'est déroulé 01-02/06/2022.

- **Les aliments médicamenteux** ont pour objectif de lutter contre l'antimicrobiorésistance, c'est-à-dire la résistance croisée entre les maladies animales et humaines. Si la législation qui encadre l'utilisation de ces produits n'est pas uniformisée au niveau européen, cela engendrera une concurrence déloyale. Il y a donc une nécessité d'harmoniser la législation. Dans tous les cas, l'utilisation de ces produits nécessite une prescription vétérinaire. Pour les animaux terrestres, les traitements doivent être réalisés de manière individuelle mais pas pour les animaux aquatiques.

AS insiste sur la problématique généralisée de l'indisponibilité en vétérinaire et rappelle que pour toute mortalité anormale qui n'est pas due aux paramètres environnementaux, il est nécessaire de faire appel à un vétérinaire agréé. Il est donc important de rendre les formations tel que le master en aquaculture accessible aux vétérinaires.

CR indique qu'elle en est bien consciente mais que les vétérinaires n'ont pas de place dans leur cursus pour que des formations sur l'aquaculture leur soient dispensées et le nombre d'années de formations qu'ils suivent ne les incitent pas à réaliser un master complémentaire. **AS** ajoute que ce déficit en vétérinaires est généralisé à toute l'Europe et que cela risque de poser des problèmes pour la production alimentaire.

Dans les régions où l'on retrouve de fortes densités aquacoles, des stocks d'aliments pourraient être constitués et des associations de pisciculteurs pourraient en être dépositaires à condition qu'il y ai un vétérinaire responsable. Le problème est que le vétérinaire responsable devra assumer d'éventuelles péremptions des aliments et donc la logistique et les coûts d'évacuation. Au niveau des traitements, ceux-ci ne pourront pas excéder 2 semaines avec une revalidation de la prescription tous les 5 jours. L'utilisation de off labels, c'est-à-dire l'utilisation de produits thérapeutiques destinés aux bovins, par exemple pour d'autres espèces, est strictement interdite pour toutes les espèces terrestres mais pas pour les espèces aquacoles.

- **La responsabilité environnementale**, le principe du pollueur payeur pourrait se retourner contre les piscicultures en étant soumis à des conditions d'exploitation de plus en plus rigoureuses. Il faudra rester attentif à l'évolution de cette thématique.
- **L'aquaculture se sert de l'environnement et sert l'environnement : avec la nature et pour la nature.** Il a été constaté un manque d'espace, des contraintes administratives, la concurrence des pays tiers qui ne subissent pas les exigences sanitaires, environnementales, sociales, bien-être animal en Europe. On essaie donc d'envoyer des équipes de contrôle dans les pays tiers qui nous envoient du poisson telle que la Turquie mais ce n'est pas encore gagné. Enfin, un problème de reprise des exploitations piscicoles est également constaté et généralisé.
- **Analyse des financements FEAMPA**, l'accent sera mis sur la réduction des pollutions, la préservation des écosystèmes, la résilience du secteur notamment après la crise du COVID 19. **AS** ajoute qu'un point important de l'impact du COVID 19 sur le milieu a également été abordé avec un effet très important sur le marché de l'alimentation. Il indique que l'AAC va commencer à jouer un rôle de contrôle sur l'utilisation des subventions FEAMPA. Il ajoute qu'une continuité entre le FEAMP et le FEAMPA est demandée afin que des projets en cours d'investissement puissent être prolongés. Une ingénierie financière est également demandée pour limiter le coût des emprunts que les pisciculteurs réalisent pour avancer les fonds issus des aides. **AS** signale que les thématiques qui touchent au bien-être animal sont très en vogue du fait de l'expansion des mouvements de défense des animaux et que toute une série de recherches sur cette thématique sont actuellement en cours.

Enfin, **AS** informe que l'impact de la crise ukrainienne sur la production aquacole européenne est terrible au point où on se demande si les standards européens qui concernent le bio et les OGM ne vont pas devoir être revus à la baisse car on risque de manquer d'aliments. Le prix des aliments risque d'augmenter entre 10 et 25%.



5.6. Qualité différenciée.

Une réunion de travail s'est tenue le 4 avril 2022 au Service Public de Wallonie sur le courrier adressé par le groupe d'experts suite à une première évaluation du cahier des charges.

Suite à cette réunion, **BH** et Emilie Lefébure d'AgriLable ont révisé les aspects techniques du cahier des charges sur base des commentaires des experts. Une deuxième réunion de travail a été planifiée pour finaliser les révisions.

Le CSC révisé sera transmis aux pisciculteurs impliqués dans ce projet pour recueillir leurs avis afin de resoumettre le cahier des charges au groupe d'experts.

5.7. Guide d'autocontrôle.

BH indique qu'il a échangé avec Jean-Noël DEGEYE du CER groupe sur ce projet.

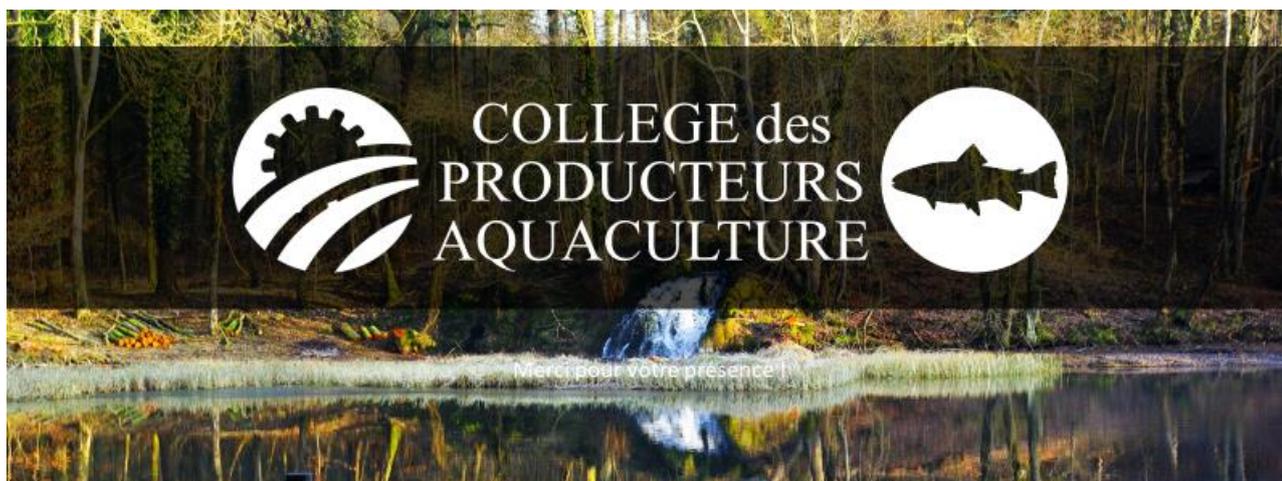
Le CER Groupe a implémenté un guide pratique du guide d'autocontrôle et organisé 7 visites chez des pisciculteurs pour les conseiller. Le CER Groupe a indiqué qu'il restait à la disposition des pisciculteurs wallons concernés pour peaufiner l'implémentation du guide G-046 au sein de leurs propres infrastructures.

BT demande quand le guide d'autocontrôle sera-t-il validé ? **BH** répond qu'il n'a pas l'information. **BT** conseille à **BH** de prendre contact avec l'AFSCA pour connaître l'état du guide. **BH** le remercie pour l'information et va prendre contact avec l'AFSAC pour s'enquérir de l'état du guide.



6. Annexe

6.1. Présentation de la 15^{ème} Assemblée sectorielle Aquaculture



15^{ème} Assemblée sectorielle Aquaculture

Mardi 7 juin 2022



Assemblée sectorielle Aquaculture



- **Rassembler** les acteurs de la filière aquicole.
- **Exposer** des thématiques du secteurs et **transmettre** des informations sur notre filière.
- Promouvoir les **interactions** et les **synergies** des acteurs et leurs donner la possibilité d'exprimer leurs avis.
- **Consolider** notre réseau et **mettre en valeur** notre filière.



Etat des lieux et devenir de la production de cyprinidés en Wallonie

Par Mr Frédéric Henry de la Pisciculture de Wallonie



Assemblée sectorielle – Aquaculture
7/06/2022



Ordre du jour de l'Assemblée sectorielle



Exposés et présentations

1. Etat des lieux et devenir de la **production de cyprinidés** en Wallonie par Mr Frédéric Henry.
2. Passé et futur de la **recherche en aquaculture à Tihange** par le Dr Vincent Genotte (CERER-Pisciculture).
3. **Situation sanitaire** dans les piscicultures wallonnes et **exigences sanitaires des déversements** en eaux libres et en eaux closes par le Dr François Liefbrig (CER Groupe).
4. Présentation de la **campagne de promotion 2022** par Mme Amandine Vandeputte (Apaq-W).

Points d'attention

1. Résultats des **élections des représentants** effectifs de la filière.
2. Projet d'**écloserie coopérative**.
3. Prochain programme européen **FEAMPA et FEAMPA – SoCoPro**.
4. Le point sur le **Conseil Consultatif de l'Aquaculture (AAC)** par le Dr Alain Schonbrodt (UPV-FVE).
5. **Qualité différenciée**.
6. **Guide d'autocontrôle**.
7. Divers



Assemblée sectorielle – Aquaculture
7/06/2022

Historique de la cypriniculture en Belgique

Il y a 40 ans

- **3 cypriniculteurs en Wallonie** : Gabriel (importateur), Vallenduc et Drumont.
- **± 10 cypriniculteurs en Flandre** : A. et L. Bijmens, R. et X. Vandeputte, Belfroi, Wellens, Vanstalle, Corten,...



Actuellement

- **2 cypriniculteurs en Wallonie** : A. Mouton (Pisciculture de Maransart) et F. Henry (Pisciculture de Wallonie).
- **5 cypriniculteurs en Flandre** : Corten, Vandeput frères, A. Bijmens, ...



Diminution drastique des cyprinicultures belges



La cypriniculture en France, dans les Pays de l'Est, en Allemagne et Hollande

France

- ± 80 cyprinicultures réparties sur le territoire.
- Nombreux départs à la retraite.
- Nouvelle génération avec des structures plus petites.
- Diversification d'exploitations agricoles existantes.



Pays de l'Est

- Gros éleveurs historiques de carpes en surproduction.
- Baisse des productions importante (prédation aviaire, hausse des coûts).
- Production actuelle casi exclusivement pour les marchés nationaux.



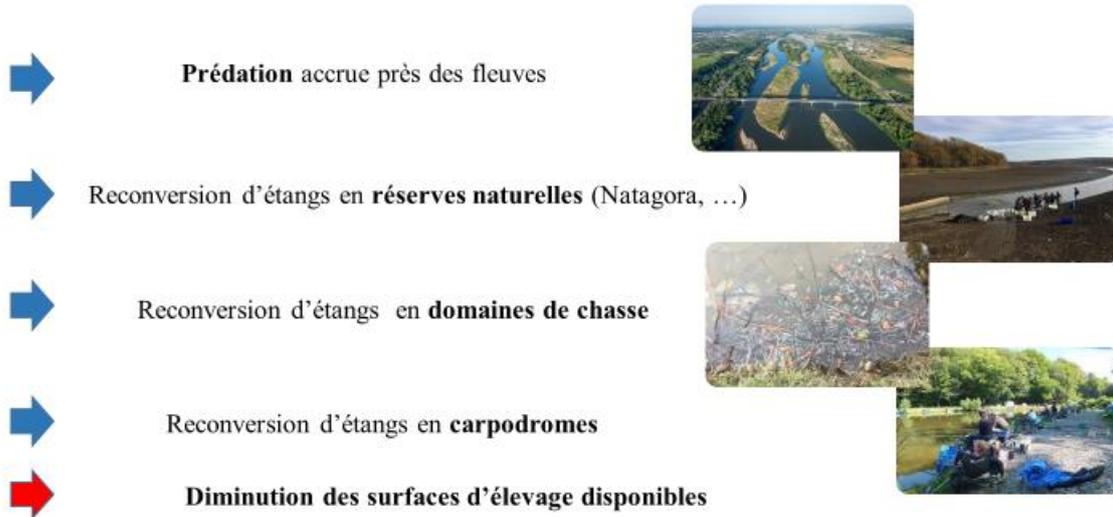
Allemagne et Hollande

- Gros exportateurs historiques de gardons et de brèmes issus de la pêche professionnel.
- Effondrement des stocks sauvages (surpêche et prédation).



Marché de la cypriniculture

Demande constante vs Offre déficitaire





L'élevage des cyprinidés

Les espèces de cyprinidés élevées par ordre d'importance:

Carpe, Gardon, Tanche, Carassin, Ide, Brème, Gougeon, ... Mais également Brochet, Perche, Sandre et Anguille.

Reproduction

- Reproduction **naturelle** (Gardon, Tanche, Brème, Perche, Brochet, ...)
- Reproduction **artificielle** (Carpe, Carassin hybride, Ide, Tanche, Brochet, ...)



Stripping



Fécondation



Fécondation



Rinçage



Incubation en bouteilles de zoug

L'élevage des cyprinidés

Les étangs

- Etangs de 1° **alevinage** de 40 ares à 2 hectares (40 jours).
- Etangs de 2° **alevinage** de 1 à 20 hectares (juillet à octobre).
- Etangs d'**élevage de 2 étés** de plus d'1 hectare.
- Etangs de **grossissement** (2 étés et poisson de 3 à 4 étés et +).



- Etangs de **stockage** pour la vente (octobre à mars en pisciculture).



- Etangs d'**hivernage** pour stocker les poissons à l'abri de la prédation jusqu'à la mise en charge (Octobre à avril).



L'élevage des cyprinidés

Modèle de production de Carpes et de carassins

Mises en charge



1° **200.000 vésicules à l'hectare** pendant 5 semaines (mi-mai)
 (Fumier + 100kg/ha nitrate + 50kg/ha phosphate)



2° **30.000 juvéniles (± 2 gr) à l'hectare** jusqu'au printemps suivant (± 40 gr./ind.)
 (Nitrate 100kg/ha nitrate + 50kg/ha phosphate)



3° **120 kg à l'hectare** espèces mélangées : omnivores + carnivores
 (Céréales)

L'élevage des cyprinidés

Modèle de production de Carpes et de carassins

Production



Mise en charge : **120 kg à l'hectare** d'espèces mélangées (omnivores + carnivores)



Perte due à une **prédation aviaire** normale estimée à 50%



Apport de **céréales**



1° année : **800kg/ha** produit en un été



2° année : **500kg/ha** (grand étang)



Le **taux de conversion** des céréales = **1,5** en 1° et en 2° années



Si le **taux de production** > **800kg/ha**



taux de conversion des céréales > **4**



L'élevage des cyprinidés

La méthode de récolte

Vidange progressive des étangs de grossissement

(1 hectare = ± 2 jours – 20 hectares = ± 20 jours – 100 hectares = ± 50 jours).

Pêche sélective avec différents mailles des sennes successives (7cm – 2 cm- 7mm).

Pour pêcher 25 hectares une équipe d'au moins 10 personnes est nécessaire.



Tri des espèces et écartement des indésirables

(Carassin argenté, goujon asiatique, perche soleil, poisson-chat)



Calibrage des lots



Pesée des lots



Chargement dans les cuves de transport

Rentabilité de la cypriniculture

Charges résultant de l'activité : location des étangs , nourriture, frais de déplacement de prospection (une visite par semaine), frais d'entretien des étangs, véhicules (taxes kilométriques + carburant), assurance, comptabilité, charges sociales (35% du chiffre d'affaires).

Frais de pêche pour un étang de ± 5 hectares = 600 euros /jour.

Pour atteindre la rentabilité de la production :

300.000 euros de chiffre d'affaires annuel minimum pour payer les 100.000 euros de charges et les salaires.

Actuellement, en Wallonie, la **disponibilité en cyprinidés est insuffisante.**

- ➡ 1/3 de production en Belgique
- ➡ 2/3 de production provenant d'achats en France



Bilan

Les points négatifs

- 1° La **prédation des cormorans**, qui sont dorénavant sédentaires, est de plus en plus agressive vu leur nombre croissant. L'interdiction d'octroi des permis de tir du ministère de l'environnement ne permet pas de les réguler. Cette hiver, une **perte de 35%** des poissons d'alevinage a été évaluée malgré les mesures de protection (filet, cage...)
- 2° Les **maladies virales** de la carpe tel que la KHV et la CEV causent des pertes.
- 3° La législation des **transports transfrontaliers de poissons** (document trace) n'est pas toujours applicable.
- 4° Les **hausse des prix** des carburants, de l'oxygène, des céréales et les augmentations des taxes de transport (OBU) impactent fortement le chiffre d'affaires.
(30.000 euros de charges supplémentaires en 3 ans d'exercice on été constatés, soit **10% du chiffre d'affaires**)
- 5° Il n'existe **pas d'aide publique** pour la cypriniculture.

Les points positifs

- 1° **Proximité avec le marché** (<200km max de la clientèle).
- 2° Le marché est libre et il existe **peu de concurrence**.
- 3° Métier proche de la **nature**, **déplacements variés**, beaucoup de **contacts et de belles rencontres**.

Merci pour votre attention





Passé et futur de la recherche en aquaculture à Tihange

Par le Dr Vincent Gennotte du CERER-Pisciculture



Assemblée sectorielle – Aquaculture
7/06/2022



Recherche en aquaculture



Assemblée sectorielle Aquaculture 7/06/2022





Présentation: UGeRAA-ULiège



Centre de Formation et de Recherche en Aquaculture (Tihange)
Pr. Charles Mélard



2020

Unité de Gestion des Ressources Aquatiques et Aquaculture

Pr. Michael Ovidio
Gestion des Ressources Aquatiques



Dr. Carole Rougeot
Aquaculture



Recherche fondamentale/appliquée
Formation -coopération au développement



AS Aquaculture 7/06/2022

Présentation: CERER-Pisciculture



- Recherche appliquée – développement en aquaculture
 - 4 employés
 - 8 administrateurs (académiques – professionnels de l'aquaculture)



AS Aquaculture 7/06/2022



Compétences



- **Techniques d'élevage et diversification:** nouvelles espèces, contrôle de la reproduction, amélioration des performances zootechniques (alevinage, grossissement) ...
- **Aquaponie / production durable:** développement de modèles de production, impacts environnementaux, complémentarité de systèmes multi-trophiques.
- **Systèmes d'élevage:** Fonctionnement, conception systèmes recirculés (RAS), aquaponiques.
- **Coopération:** amélioration des techniques d'élevage, développement de systèmes de production durable, contrôle du sexe, caractérisation génétique, ...
- **Biologie des poissons:**
 - Bien-être
 - Reproduction
 - Détermination du sexe



AS Aquaculture 7/06/2022

Infrastructures ULiège



- UGeRAA - Tihange



- **Station AQUA – Sart-Tilman (Liège)**
 - Station de recherche interuniversitaire
 - → 2024



AS Aquaculture 7/06/2022



Infrastructures CERER: Pilote aquaponie





 AS Aquaculture 7/06/2022

Formation - ULiège



- *Master en Gestion Intégrée des Ressources Aquatiques et Aquaculture*
 - *Master de Spécialisation (ULiège-UNamur) → 2022*
 - *Master 2 en biologie des organismes et écologie / Océanographie, finalité approfondie (ULiège) 2022 → ...*



 AS Aquaculture 7/06/2022



Projets récents – en cours



- **AQUALOCI** : Développement d'un pilote d'aquaculture intégrée associé à un circuit court de distribution (2017-2022)



10/2018 → 08/2019		10/2019 → ...	
	850 kg/an 0,31 kg/m ² /j		250-400 kg/an 0,14 kg/m ² /j
	5200/an 1360 kg/an		3900/an 1000 kg/an
	7500/an 340 kg/an		6700/an 300 kg/an



Projets récents – en cours



- **DIVERTHYM** : Diversification de la pisciculture en Wallonie : optimisation des techniques d'élevage de l'ombre (*Thymallus thymallus*) pour la production de poissons de consommation à haute valeur (2018-2022)





Projets récents – en cours



- PERCIPONIE: Développement de la periculture en aquaponie (2020-2022)



Séminaire mercredi 22 juin 2022 à Arlon (campus Uliège)

Programme :

- Présentation du programme Perciponie
- Introduction à l'aquaponie et conception des systèmes
- Présentation de la Ferme aquaponique de l'Abbaye
- Présentation de SEAWATER Cubes
- Potentiel de production du sandre en aquaponie
- Principe de base de la modélisation des flux volumétriques dans les fermes aquacoles
- Innovier en aquaponie avec plus de diversité dans le compartiment aquacole
- Bien-être du sandre en élevage aquaponique
- Les plantes libèrent des substances qui pourraient améliorer la santé et le bien-être des sandres en aquaponie
- Sensibilisation et formation des scolaires à l'aquaponie



AS Aquaculture 7/06/2022



Futurs projets en Wallonie... ?



- Carpe herbivore
 - SPW → Réduction usage des pesticides
 - Phase 1 (3 ans): Evaluation d'alternatives à l'usage du glyphosate pour le contrôle de la végétation aquatique dans les eaux closes en Région Wallonne par l'utilisation de carpes herbivores et / ou par le faucardage-arrachage
 - Phase 2 (2 ans): Production de poissons pour le contrôle de la végétation aquatique et développement d'une filière autonome.
 - Min 2 pisciculteurs partenaires



AS Aquaculture 7/06/2022



Futurs projets en Wallonie... ?



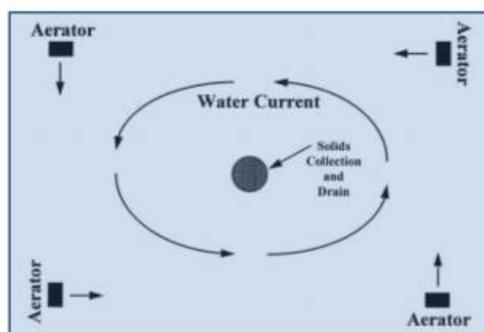
- FEAMPA

- Accompagnement porteurs de projets/producteurs en aquaponie
→ formation/recherche appliquée sur des problématiques liées à l'aquaponie.
- Recirculation en étang



7/06/2022

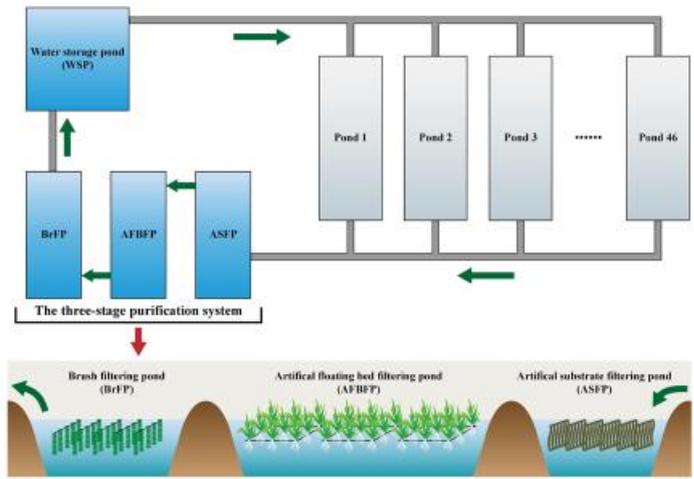
Recirculation au sein d'un étang



7/06/2022



- Systèmes recirculés avec plusieurs étangs



Raceways en étangs





Futurs projets en Wallonie... ?



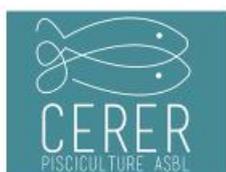
• FEAMPA

- Accompagnement porteurs de projets/producteurs en aquaponie
→ formation/recherche appliquée sur des problématiques liées à l'aquaponie.
- Recirculation en étang
 - La caractérisation technico-économique des SRE
 - L'étude du transfert des technologies SRE dans le paysage aquacole wallon
 - Essais pilotes
- Diversification (↗ t°)



AS Aquaculture 7/06/2022

Merci



Vincent Gennotte

vincent.gennotte@cerer-pisciculture.be

<https://cerer-pisciculture.be>



Carole Rougeot

C.Rougeot@uliege.be

<https://www.ugeraa.uliege.be/>



AS Aquaculture 7/06/2022



**Situation sanitaire dans les piscicultures
wallonnes et exigences sanitaires des
déversements en eaux libres et en eaux closes**

Par le Dr François Lieffrig du CER Groupe



Assemblée sectorielle – Aquaculture
7/06/2022

SOCOPRO

Situation sanitaire fin 2021 – début 2022

Rochefort 07.06.2022

F.Lieffrig





Remerciements à ma Collaboratrice,
Madame Sandrine HENIN pour avoir géré le
laboratoire durant mon absence de ce début
d'année.

Remerciements au Confrère Alain
SCHONBRODT pour avoir finalisé les
prélèvements virologiques durant la même
période.



Maladie émergente ++++++

CEV Carp Edema Virus ou KSD Koi Sleeping Disease

- Connue au Japon depuis 1974
- Initialement sur Koï
- Léthargie, posé sur le fond, peut redémarrer si stimulé
- **Considérée comme émergente pour l'OIE**
- Perte d'appétit
- Lésions branchiales → hypoxie
- Enophtalmie + à ++++
- Hypersécrétion mucus
- Concerne carpes communes
- T° 6 à 10 °C , fin hiver début printemps



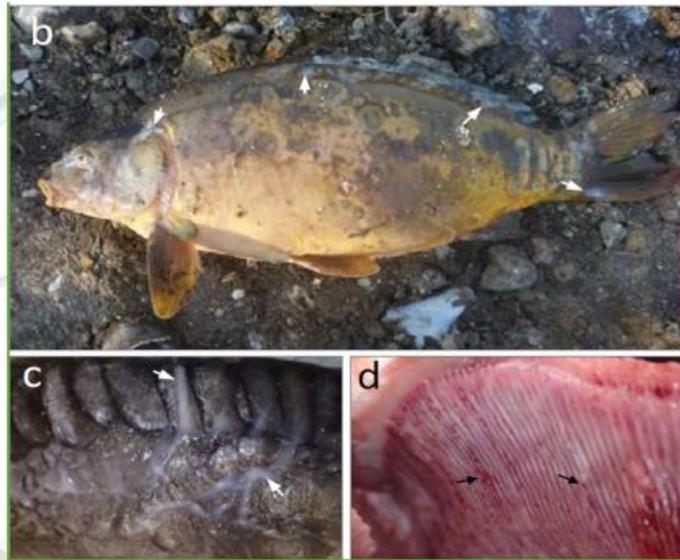


Figure 1. Carpes koi et carpe commune affectées par la maladie du sommeil. (a) Carpes koi couchées sur le flanc en phase de pseudo-sommeil (flèches rouges). (b-d) carpe commune morte. Noter l'accumulation de mucus sur la peau (flèches blanches) et la présence de lésions de télangiectasies (flèches noires)











Problème du portage ? Juridique : Vice caché ??



RTFS Rainbow Trout Fry Syndrom *Flavobacterium psychrophilum*

Affecte les alevins d'AEC.

Interne :

Anémie + à +++

Rate : Forme : bords arrondis

Volume : + à +++

Couleur : noirâtre



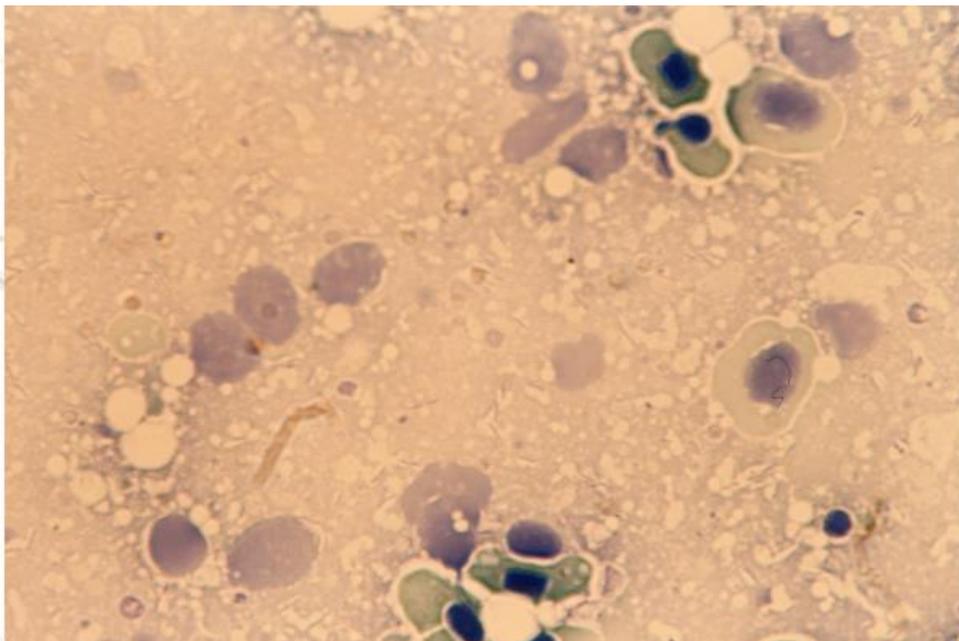


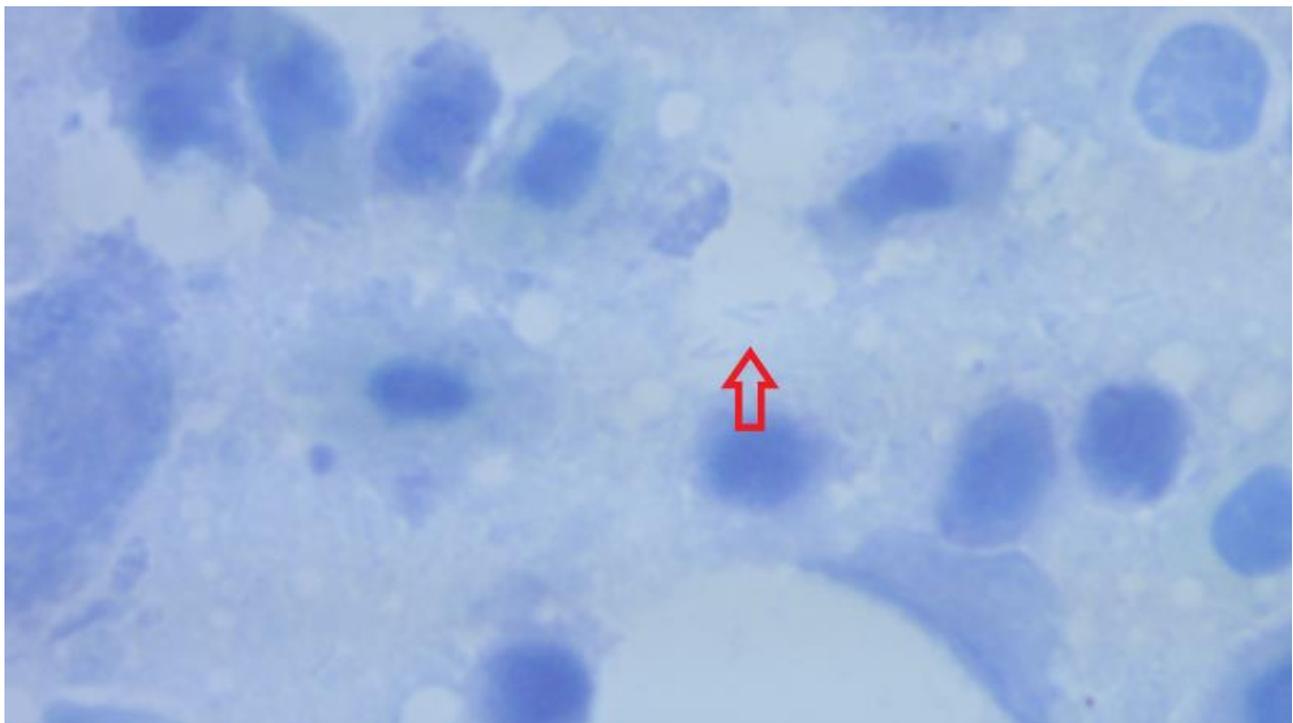
from gross observations, severe anaemia and the isolation of the bacteria on A&O media. In



Figure 86 Rainbow trout fry anaemia, *Cytophaga psychrophila*, showing abdominal distension

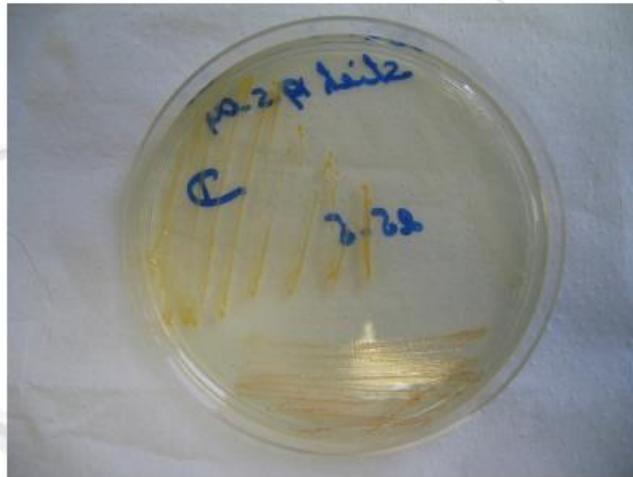








RTFS Rainbow Trout Fry Syndrom
Flavobacterium psychrophilum



Milieu de Shieh



RTFS Rainbow Trout Fry Syndrom
Flavobacterium psychrophilum

- Traitements :
- Oxytétracycline
- Oxytétracycline double dose
- Chloramphénicol
- Florfénicol 15 mg/Kg PV pdt 8 jours





SURVEILLANCE SANITAIRE DES CIVELLES DE REPEUPLEMENT

Transfert de civelles vers l'amont des bassins hydrographiques depuis le XIX^{ème} siècle

Europe : 30 à 50 tonnes/an.



Le Rhabdovirus européen de l'anguille ou EVEX (Eel virus European X).

Virus retrouvé dans de nombreux pays surtout sur lots de civelles d'origine atlantique et moins si d'origine méditerranéenne.

Détecté aussi sur des anguilles argentées.



Cliniquement, il est reconnu à travers les cas recensés positifs tant en France qu'à l'étranger sur *Anguilla anguilla*, que le virus n'est qu'exceptionnellement associé à des lésions chez des individus non stressés (J. Castric et J.C. Raymond ; Wolf, 1988).

Seuls les élevages intensifs d'anguilles ont pu signaler des morbidités engendrées par le virus, mais dans ces élevages, un autre virus semble plus à craindre : un alloherpes virus de l'anguille (Ang HV1) qui sévit en eau plutôt chaude (25-26°C), il est reconnu comme un agent pathogène principal (fréquence et impact clinique) aux Pays Bas ainsi qu'en Allemagne (Haenen *et al.*, 2012).

Identification of virus infections of European eels intended for stocking measures
June 2022
Journal of Fish Diseases

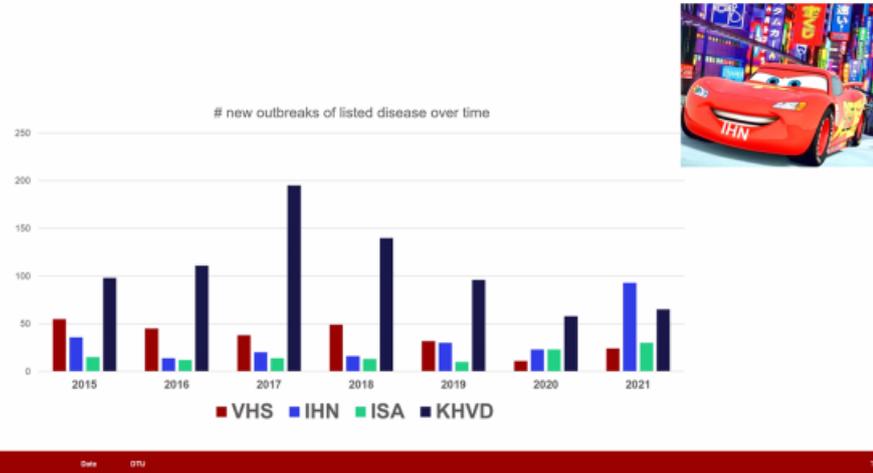




EVOLUTION DES 4 MALADIES OFFICIELLES AU NIVEAU EUROPÉEN



Reported outbreaks of listed disease

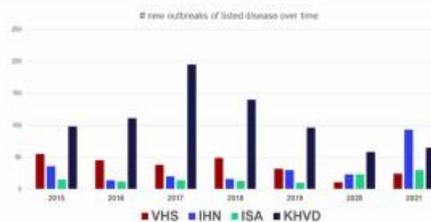


RÉPARTITION AU NIVEAU EUROPÉEN DES CAS DE NHI



Disease outbreaks - IHN

- 104 outbreaks reported (24 reported in 2020!!!!)
- 82 in Germany
- 11 in Denmark (8 farms and 3 put and take lakes)
- 5 in Finland
- 4 in Austria
- 1 in Italy



- IHN situation will be extensively adressed during the workshop
- From French NRL " To notice that since 2020, French laboratories have begun to perform VHS and IHN diagnosis by **real-time RT-PCR as official methods** recognized by the ministry of agriculture. One positive of **detection of IHN with late Cts was reported in 2021**, corresponding to sampling on asymptomatic fish. Homogenates were sent to NRL for confirmation which remained unsuccessful (no isolation neither confirmation by conventional RT-PCR for sequencing). In that case, the involved farm was not declared infected. "





AHL Espèces répertoriées

Nom de la maladie répertoriée	Classe de la maladie répertoriée	Espèces répertoriées	
		Espèces et groupes d'espèces	Espèces vectrices
Septicémie hémorragique virale	C + D + E	Hareng (<i>Clupea</i> spp.), coréogones (<i>Gorgonius</i> spp.), brochet du nord (<i>Esox lucius</i>), égletin (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>), morue du Pacifique (<i>Gadus macrocephalus</i>), morue de l'Atlantique (<i>Gadus morhua</i>), saumon du Pacifique (<i>Oncorhynchus</i> spp.), truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>), motelle (<i>Onos mustelus</i>), truite brune (<i>Salmo trutta</i>), turbot (<i>Scophthalmus maximus</i>), sprat (<i>Sprattus sprattus</i>), ombre commun (<i>Hymallus thymallus</i>), cardeau hirame (<i>Platichthys olivaceus</i>), truite marbrée (<i>Salmo marmoratus</i>), truite de lac (<i>Salvelinus namaycush</i>), labre (<i>Labridae</i> spp.) et lompe (<i>Cyclopteridae</i> spp.)	Béluga (<i>Huso huso</i>), esturgeon du Danube (<i>Acipenser gueldenstaedtii</i>), sterlet (<i>Acipenser ruthenus</i>), esturgeon étoilé (<i>Acipenser stellatus</i>), esturgeon commun (<i>Acipenser sturio</i>), esturgeon de Sibérie (<i>Acipenser baeri</i>), carpe à grosse tête (<i>Aristichthys nobilis</i>), cyprin doré (<i>Carassius auratus</i>), carassin (<i>Carassius carassius</i>), carpe commune (<i>Cyprinus carpio</i>), carpe argentée (<i>Hypophthalmichthys molitrix</i>), chevesnes (<i>Leuciscus</i> spp.), gardon (<i>Rutilus rutilus</i>), rotengle (<i>Scardinus erythrophthalmus</i>), tanche (<i>Tinca tinca</i>), poisson-chat nord-africain (<i>Clarias gariepinus</i>), brochet du Nord (<i>Esox lucius</i>), poissons-chats (<i>Ictalurus</i> spp.), poisson-chat (<i>Ameiurus melanostomus</i>), barbus de rivière (<i>Ictalurus punctatus</i>), panga (<i>Pangasius pangasius</i>), sandre (<i>Sander lucioperca</i>), silure glane (<i>Silurus glanis</i>), bar européen (<i>Dicentrarchus labrax</i>), bar d'Amérique (<i>Morone chrysops</i> x <i>Morone saxatilis</i>), mulet à grosse tête (<i>Mugil cephalus</i>), tambour rouge (<i>Sciaenops ocellatus</i>), maigre commun (<i>Argemonus regius</i>), ombre côtelée (<i>Umbrina cirrosa</i>), thons (<i>Thunnus</i> spp.), thon rouge de l'Atlantique (<i>Thunnus thynnus</i>), mérou blanc (<i>Epinephelus leucostictus</i>), mérou noir (<i>Epinephelus marginatus</i>), sole du Sénégal (<i>Solea senegalensis</i>), sole commune (<i>Solea solea</i>), pageot commun (<i>Pagellus erythrinus</i>), denté commun (<i>Dentex dentex</i>), dorade royale (<i>Sparus aurata</i>), sar commun (<i>Diplodus sargus</i>), dorade rose (<i>Pagellus bogaraveo</i>), dorade japonaise (<i>Pagellus major</i>), sar à tête noire (<i>Diplodus puntazzo</i>), sar à tête noire (<i>Diplodus vulgaris</i>), pagre rouge (<i>Pagrus pagrus</i>), tilapia (<i>Oreochromis</i> spp.), ombre de fontaine (<i>Salvelinus fontinalis</i>), ombre chevalier (<i>Salvelinus alpinus</i>)



AHL Espèces répertoriées

Nom de la maladie répertoriée	Classe de la maladie répertoriée	Espèces répertoriées	
		Espèces et groupes d'espèces	Espèces vectrices
Nécrose hématoépithéliale infectieuse	C + D + E	Saumon keta (<i>Oncorhynchus keta</i>), saumon argenté (<i>Oncorhynchus kisutch</i>), saumon japonais (<i>Oncorhynchus masou</i>), truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>), saumon sockeye (<i>Oncorhynchus nerka</i>), truite hiwamasou (<i>Oncorhynchus rhodurus</i>), saumon chinook (<i>Oncorhynchus tshawytscha</i>), saumon de l'Atlantique (<i>Salmo salar</i>), truite de lac (<i>Salvelinus namaycush</i>), truite marbrée (<i>Salmo marmoratus</i>), ombre de fontaine (<i>Salvelinus fontinalis</i>), ombre chevalier (<i>Salvelinus alpinus</i>), ombre à taches blanches (<i>Salvelinus leucomaenis</i>)	Béluga (<i>Huso huso</i>), esturgeon du Danube (<i>Acipenser gueldenstaedtii</i>), sterlet (<i>Acipenser ruthenus</i>), esturgeon étoilé (<i>Acipenser stellatus</i>), esturgeon commun (<i>Acipenser sturio</i>), esturgeon de Sibérie (<i>Acipenser baeri</i>), carpe à grosse tête (<i>Aristichthys nobilis</i>), cyprin doré (<i>Carassius auratus</i>), carassin (<i>Carassius carassius</i>), carpe commune (<i>Cyprinus carpio</i>), carpe argentée (<i>Hypophthalmichthys molitrix</i>), chevesnes (<i>Leuciscus</i> spp.), gardon (<i>Rutilus rutilus</i>), rotengle (<i>Scardinus erythrophthalmus</i>), tanche (<i>Tinca tinca</i>), poisson-chat nord-africain (<i>Clarias gariepinus</i>), poissons-chats (<i>Ictalurus</i> spp.), poisson-chat (<i>Ameiurus melanostomus</i>), barbus de rivière (<i>Ictalurus punctatus</i>), panga (<i>Pangasius pangasius</i>), sandre (<i>Sander lucioperca</i>), silure glane (<i>Silurus glanis</i>), flétan atlantique (<i>Hippoglossus hippoglossus</i>), flet commun (<i>Platichthys flesus</i>), morue de l'Atlantique (<i>Gadus morhua</i>), égletin (<i>Melanogrammus aeglefinus</i>), écrevisse commune (<i>Astacus astacus</i>), écrevisse signal (<i>Pacifastacus leniusculus</i>), écrevisse de Louisiane (<i>Procambarus clarkii</i>)





CATEGORISATION DES STATUTS SANITAIRES



With the implementation of the AHL we passed from 5 health categories to 4 health status

2006/88

Health Category	Health status	Intro from	Dispatch to
I	Disease free	I	I-V
II	Surveillance programme	I	III+V
III	Undetermined: "Not known to be infected but not subject to eradication programme for achieving disease free status"	I, II & III	III+V
IV	Eradication programme	I	V
V	Infected	I-V	V

Applies to infection with VHS, IHN, HPR-del ISAV, WSSV and other present or emerging diseases

2020/689	
Disease free	
Eradication program	6 years max- with possibility for additional 6 years
Farm under surveillance but not in eradication program (will not achieve)	
Notified but Not in program (both infected and non infected)	Possibility for national program



Statuts sanitaires

Directive 2006/88

- o Statuts sanitaires EU
 - o Indemne de maladie
 - o Programme de surveillance
 - o objectif : indemne
 - o Indéterminé = BE
 - o Programme d'éradication
 - o objectif : indemne
 - o Infecté

AHL

- o Statuts sanitaires EU officiels
 - o Indemne de maladie
 - o Programme d'éradication
 - o Objectif : indemne
 - o Autres : **non infectés + infectés**
 - o Programme de surveillance **volontaire**
 - o Ne permet pas d'obtenir le statut indemne

BELGIAN PRODUCTION OF DAIRY - 24/10/2019/2020



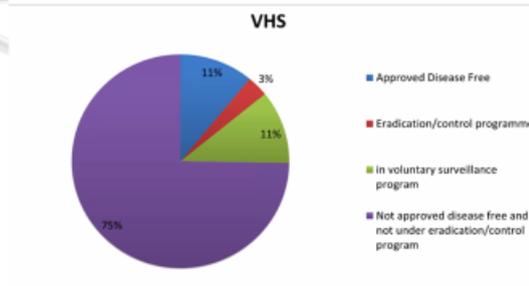
FAVV - AFSCA - FAGRI - FAGFC

51



RÉPARTITION AU NIVEAU EUROPÉEN DU STATUT SHV DES PISCICULTURES

DTU Distribution of farms in zones and compartments according health status for VHS 13823 farms



Health status for VHS:

- 11% of fish farms are approved disease free
- 3% is under eradication/control program
- 11% under voluntary program
- 75% is not approved disease free and not under eradication/control program



Date DTU

Titre 14

Programme de surveillance volontaire

- o Au niveau de l'établissement :
 - o Ne permet pas l'obtention d'un statut indemne mais permet d'éviter d'introduire des animaux en provenance d'établissements infectés
 - o Surveillance ciblée : inspections sanitaires et échantillonnage pour analyse
 - o Maladies de catégorie C
 - o Obligations
 - o preuve de la mise en place du programme de surveillance
 - o visite sanitaire et échantillonnage représentatif
 - o **risque élevé : 1 fois par an, 30 poissons**
 - o **risque moyen : 1 fois tous les 2 ans, 30 poissons**
 - o **risque faible : 1 fois tous les 3 ans, 30 poissons**
 - o introduction uniquement en provenance d'établissements sous surveillance ou indemnes
 - o mesures après foyer
 - o Si envoi vers établissement sous surveillance dans autre EM : notification préalable à autorité compétente

Règlement (UE) 2020/689, article 3(2) (b)(iv) et annexe VI, Partie III



DTU - AFSCA - FAGIK - FAGIC

54



- Le pisciculteur doit prendre l'initiative de contacter son ULC, tant pour S'INSCRIRE que pour se désolidariser de ce plan.
- La liste des inscrits sera tenue à jour et consultable sur le site de l'Agence.
- Selon l'Agence, les niveaux de risque de chaque site doivent être revus même si dans beaucoup de cas ils resteront identiques à ceux établis dans le cadre de la précédente Directive 2006/88.
- Le pisciculteur peut demander une révision du niveau de risque attribué à son établissement.
- La fréquence de contrôle (1x/an, 1x/2ans, 1x/3ans) ne sera pas précisée dans cette liste.
- Concernant la France, ce pays a fortement augmenté le nombre de compartiments ou de zones pour les quels un programme d'obtention du statut indemne est demandé. Pour commercialiser vers la France, le pisciculteur belge devra donc se renseigner pour savoir si la pisciculture de son client fait ou non partie de ces zones ou compartiments indemnes ou en programme d'obtention (<https://agriculture.gouv.fr/maladies-des-animaux-aquatiques>).



Adresses des différentes ULC

ULC Namur Brabant wallon	Route de Hannut, 40 B-5004 BOUGE Info.BNA@afsca.be Tel : +32 81 206201
ULC Hainaut	Avenue Thomas Edison, 3/1-1 B-7000 MONS Info.HAI@afsca.be Tél. : +32 65 40 62 11
ULC Liège	Parc d'affaires Zénobe Gramme (Bât. I) Square des Conduites d'eau, 5 B-4020 LIEGE Info.LIE@afsca.be Tél. : +32 4 224 59 11
ULC Luxembourg Namur	Rue des Alliés, 11 B-6800 LIBRAMONT Info.LUN@afsca.be Tél. : +32 61 21 00 60





Exigences régionales pour le repeuplement des eaux libres.

*« Bonjour,
Je transmets, ci-dessous, le contenu reformulé concernant les dispositions qui sont/seront prises par la région concernant les empoissonnements en eaux libres (soumises au décret)
Bien à vous,
Frédéric Dumonceau
SPW*

• Vu le risque sanitaire qui pèserait sur les populations de poissons sauvage ainsi que sur les exploitations aquacoles, il n'est pas envisageable d'autoriser des déversements de poissons qui n'ont fait l'objet d'aucun suivi sanitaire. Seuls des poissons issus d'exploitations aquacoles intégrant le programme de surveillance volontaire pourront faire l'objet d'une autorisation d'empoissonnement de l'administration régionale. Cette disposition sera formalisée dans un cadre réglementaire en cours d'élaboration qui imposera, parmi les modalités d'empoissonnement, l'obligation à toute exploitation aquacole fournissant du poisson destiné à empoissonner les eaux soumises au décret du 27 mars 2014 de :



- Déclarer auprès de l'ULC l'adhésion de l'exploitation aquacole au programme de surveillance volontaire*
- Faire obligatoirement appel chaque année à un vétérinaire agréé qui effectuera une visite sanitaire et des prélèvements aux fins d'analyses virologiques.*
- Par cohérence avec la décision de l'AFSCA, les contrôles de l'hiver 2021-2022 sont valides pour le programme de surveillance volontaire de 2022.*
- Nos compétences sont limitées aux eaux soumises au décret du 27 mars 2014 soit les eaux "libres". Cela inclut les plans d'eau pour lesquels il y a une possibilité pour le poisson de circuler entre le plan d'eau et la rivière.*

Cette base légale ne nous permet pas de prendre des dispositions pour les eaux closes. »





Put & Take Fisheries

- An NRL asked in which cases should P&T fisheries be approved.
- Article 176(2)(b) of Regulation (EU) 2016/429 says that MS may exempt from the requirement for approval "ponds and other installations where the population of aquatic animals is maintained only for recreational fishing purposes, by re-stocking with aquaculture animals which are confined and unable to escape.....provided that the establishment in question does not pose a significant risk"
- CA must assess the risk based on local knowledge but should take into account at least
 - (i) The possibility of the direct spread of pathogens via water;
 - (ii) Movements of aquaculture animals
- Other factors which could be considered are set out in Chapter 2, Part I of Annex VI to Regulation (EU) 2020/689 (not exactly for this purpose....)
- NOTE: Article 47(4) Reg (EU) 2020/689 – such estabns may be excluded from EPs under certain circs



Présentation de la campagne de promotion 2022

Par Mme Amandine Vandeputte de l'Apag-W



Assemblée sectorielle – Aquaculture
7/06/2022



PROMOTION SECTEUR PISCICOLE

Promotion 2021

- 1.Actions sectorielles
- 2.Actions transversales



1. Actions sectorielles

- Impression bodywarmers, bonnet
- Impression affiches et dossier péda sur la truite
- Réimpression des sets de table actualisés
- Soutien à la journée du 8/11 : sacs réutilisables Poisson du terroir, location salle ...
- Production de plaques métalliques avec logo pour visibilité extérieure

Campagne de promotion 2021



• Matchmaking : offre/demande



• Sets de table



07/06/2022

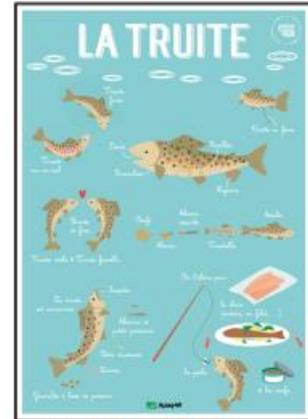
Assemblée sectorielle Aquaculture

74



Campagne de promotion 2021

- Bodywarmers, casquettes, bonnets



- Matériel didactique

A5



A0 (int et ext)

- https://grainesdagri.be/wp-content/uploads/2021/03/Dossier_AF_Truite_Web.pdf

07/06/2022

Assemblée sectorielle Aquaculture

75

Campagne de promotion 2021



- Plaque métallique



07/06/2022

Assemblée sectorielle Aquaculture

76



1. Actions sectorielles 2022

a) Déjeuner de presse: le 13.04

8 journalistes ont répondu présent à ce déjeuner de presse à la pisciculture La Strange en compagnie de notre Ministre Monsieur Borsus.



Déjeuner de presse: le 13.04

Retour presse

INFO
L'avenir de la truite wallonne en questions



Publié le mercredi 13 avril 2022 à 18:04 • Vaux-sur-Sûre



Déjeuner de presse: le 13.04

Retour presse

Willy Borsus veut aider la truite wallonne à se développer et à devenir la norme

En visite aux étangs de la Strange, le ministre wallon Willy Borsus a annoncé une série de mesures pour aider la pisciculture wallonne.

Xavier Craver
Publié le 13/04/2022 à 10h04 - Mis à jour le 13/04/2022 à 10h04

Hompré (Vaux-sur-Sûre) : un projet d'éclosion par Willy Borsus aux étangs de la Strange

Leclercq

Nathalie Lelercq
Publié le 13/04/2022 à 09:20 - Mis à jour le 13/04/2022 à 09:20

Un budget de 3,2 millions est prévu pour mettre en place une centaine de pisciculteurs d'ailleurs



L'Avenir.be



La Dernière Heure.be

AIDER LA TRUITE WALLONNE à devenir la norme

SCAPPE
Après avoir visité les étangs de la Strange, le ministre wallon Willy Borsus a annoncé une série de mesures pour aider la pisciculture wallonne. Une aide de 3,2 millions est prévue pour mettre en place une centaine de pisciculteurs d'ailleurs.

Aider la truite wallonne à devenir la norme. C'est l'objectif que se fixe le ministre wallon de l'Agriculture, Willy Borsus, lors de sa visite aux étangs de la Strange, à Hompré, le 13 avril 2022. Le ministre a rencontré les pisciculteurs locaux et a annoncé une série de mesures pour aider la pisciculture wallonne. Une aide de 3,2 millions est prévue pour mettre en place une centaine de pisciculteurs d'ailleurs.

Une aide de 3,2 millions est prévue pour mettre en place une centaine de pisciculteurs d'ailleurs. Le ministre wallon de l'Agriculture, Willy Borsus, a annoncé une série de mesures pour aider la pisciculture wallonne. Une aide de 3,2 millions est prévue pour mettre en place une centaine de pisciculteurs d'ailleurs.



Willy Borsus, ministre wallon de l'Agriculture, lors de sa visite aux étangs de la Strange, à Hompré, le 13 avril 2022.

L'élevage naturel prend 6 mois de plus
Le ministre wallon de l'Agriculture, Willy Borsus, a annoncé une série de mesures pour aider la pisciculture wallonne. Une aide de 3,2 millions est prévue pour mettre en place une centaine de pisciculteurs d'ailleurs.

« Il faut des aides à la reprise et une vraie formation »
Après avoir visité les étangs de la Strange, le ministre wallon Willy Borsus a annoncé une série de mesures pour aider la pisciculture wallonne. Une aide de 3,2 millions est prévue pour mettre en place une centaine de pisciculteurs d'ailleurs.

L'Avenir

Willy Borsus, en visite à Hompré, veut soutenir nos pisciculteurs

La saison de la pêche à la truite est ouverte. Willy Borsus, ministre de l'agriculture, a voulu montrer son soutien aux pisciculteurs en rendant visite à Freddy Dubois, dans le cadre magnifique des étangs de la Strange à Hompré.



Sudpresse.be

B. Réimpression des sets de table Poisson du terroir



15.000 Exemplaires



2. Actions « Viande de chez nous »

Expo itinérante: après Mons, stop, à Louvain-La-Neuve, Charleroi. Prochain stop: Libramont



Actions « Viande de chez nous »

Louvain-la-Neuve: le musée L présente 1 agriculteurs



À travers une exposition itinérante de 50 photos sur des éleveurs issus de toute la Belgique, les auteurs de « De la terre à l'assiette » se sont arrêtés à Louvain-la-Neuve pour valoriser le métier d'éleveur.

Le musée L de Louvain-la-Neuve pour une durée d'un an de 2022 au 2023. Une exposition de 50 photographes de la Place des Sciences pour l'inspiration au mardi.

« L'inspiration, c'est pour rendre hommage à ce métier, parfois très méconnu. Au sein de l'exposition de l'Agence W, et d'un ouvrage photographique, nous allons ainsi créer « De la terre à l'assiette ».

Tout est parti du livre « De la terre à l'assiette », écrit notamment par Julien Laporte, un journaliste de Top Chef pour les récoltes. Il a réalisé pendant un été, de tous les secteurs de l'agriculture, le processus de fabrication d'un produit fini.

« L'inspiration, c'est pour rendre hommage à ce métier, parfois très méconnu. Au sein de l'exposition de l'Agence W, et d'un ouvrage photographique, nous allons ainsi créer « De la terre à l'assiette ».

Tout est parti du livre « De la terre à l'assiette », écrit notamment par Julien Laporte, un journaliste de Top Chef pour les récoltes. Il a réalisé pendant un été, de tous les secteurs de l'agriculture, le processus de fabrication d'un produit fini.

« L'inspiration, c'est pour rendre hommage à ce métier, parfois très méconnu. Au sein de l'exposition de l'Agence W, et d'un ouvrage photographique, nous allons ainsi créer « De la terre à l'assiette ».

Tout est parti du livre « De la terre à l'assiette », écrit notamment par Julien Laporte, un journaliste de Top Chef pour les récoltes. Il a réalisé pendant un été, de tous les secteurs de l'agriculture, le processus de fabrication d'un produit fini.

LOUVAIN-LA-NEUVE Le musée L présente les portraits de 50 agriculteurs

À travers une exposition itinérante de 50 photos sur des éleveurs issus de toute la Belgique, les auteurs de « De la terre à l'assiette » se sont arrêtés à Louvain-la-Neuve pour valoriser le métier d'éleveur.

Le musée L de Louvain-la-Neuve pour une durée d'un an de 2022 au 2023. Une exposition de 50 photographes de la Place des Sciences pour l'inspiration au mardi.

« L'inspiration, c'est pour rendre hommage à ce métier, parfois très méconnu. Au sein de l'exposition de l'Agence W, et d'un ouvrage photographique, nous allons ainsi créer « De la terre à l'assiette ».

Tout est parti du livre « De la terre à l'assiette », écrit notamment par Julien Laporte, un journaliste de Top Chef pour les récoltes. Il a réalisé pendant un été, de tous les secteurs de l'agriculture, le processus de fabrication d'un produit fini.

La Capitale — 16.03.2022

Mangez « près de chez vous »

Notre bonne résolution « so 2022 »: privilégier davantage nos producteurs locaux. Avec une part d'intérêt personnel: le circuit court, c'est moins cher et meilleur pour nos papilles.



POURQUOI FAVORISER LES PRODUITS MIEUX ?
Par son caractère, mais aussi parce qu'il est meilleur.

C'est aussi ce produit les transports polluants et les traitements chimiques, utilisés à tort ou à travers, qui ont permis de nous faire passer de la terre à l'assiette.

C'est aussi ce produit les transports polluants et les traitements chimiques, utilisés à tort ou à travers, qui ont permis de nous faire passer de la terre à l'assiette.

La livre qui met les éleveurs à l'honneur

50 éleveurs récoltant leurs produits en plein air, c'est ce qu'il y a de mieux dans les produits locaux. Ils nous offrent des produits d'exception.

50 éleveurs récoltant leurs produits en plein air, c'est ce qu'il y a de mieux dans les produits locaux. Ils nous offrent des produits d'exception.

PAROLES DE PASSIONNÉS

Les auteurs de « De la terre à l'assiette », Julien Laporte et Gerald Wallez, ont réalisé une enquête de terrain pour découvrir les secrets de la production locale.

Les auteurs de « De la terre à l'assiette », Julien Laporte et Gerald Wallez, ont réalisé une enquête de terrain pour découvrir les secrets de la production locale.

jecuisinelocal.be
Femmes d'Aujourd'hui — 16.02.2022



Actions « Viande de chez nous »

L'Exposition itinérante "De la terre à l'assiette" pose ses valises à Louvain-la-Neuve



15 mars 2022 10:20 | Louvain-la-Neuve



TV COM – 15.03.2022

Observatoire de la consommation

Avec l'Observatoire, l'Apaq-W disposera d'une connaissance actualisée des marchés agroalimentaires et des tendances de consommation des citoyens. Ces données nous permettront d'adapter nos stratégies de promotion ainsi que d'accompagner les filières et outils économiques régionaux.

- ✓ Mise en place d'une méthodologie et définition d'indicateurs permettant l'analyse et la comparaison
- ✓ Données et études sectorielles
- ✓ Développement dans le cadre du plan de relance de la Wallonie
- ✓ Communication vers les parties prenantes dès 2022



Projets d'actions

I. Action sectorielle :

Brochure tryptique sur l'escavèche

Afin de soutenir les 3 producteurs d'escavèche, le Collège va rédiger le contenu de la brochure et l'Agence s'occupera de réaliser le layout et de l'imprimer.

Objectif: les producteurs pourront accompagner leurs produits d'un support informatif pour le consommateur.



Projets d'actions

II. Actions transversales:

A. Campagne de sensibilisation : « Viande de chez nous »

Sensibiliser le consommateur sur l'origine du produits : comment lire l'étiquette? où trouver les produits en circuits courts?, l'inciter à s'informer, à poser la question, à choisir en connaissance de cause

B. Actions d'information:

- a) Foires, salons, événements:
Horecatel, Tavola Saveurs & Métiers : inscriptions ouvertes ! + JFO aussi pour les piscicultures !
- b) Graines d'Agri: capsules péda sur l'agriculture et l'origine des aliments
- c) Réseaux et concours : Table de terroir, Bistrot de terroir, Coq de Cristal

C. #Jecuisinelocal : Publications, vidéos, visite producteurs, recettes, etc...via le site web et RS



Merci de votre attention.

Résultats des élections des représentants



4 représentants auprès du collège des producteurs



➔ 2 mandats en jeu

➔ Appel à candidature

- Site du collège
- Page facebook du collège
- Envois d'emails aux producteurs
- Publication dans le sillon belge

➔ Candidatures reçues

Alain Schonbrodt
Thierry Bay

➔ Mandats de représentant
reconduits pour 18 mois



Assemblée sectorielle – Aquaculture
7/06/2022

88

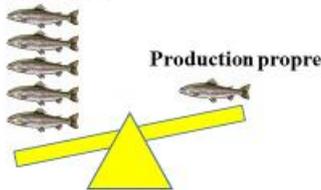


Projet d'écloserie coopérative



Pourquoi une écloserie Coopérative ?

Importation



La Wallonie importe **5 x plus de truites arc-en-ciel** pour l'affinage et/ou le retempage qu'elle n'en produit elle-même.



L'offre en truitelles de l'étranger est extrêmement limitée et se fait à des coûts prohibitifs.



La situation sanitaire est fragilisée avec des crises récurrentes de SHV et NHI dues à l'importation de lots contaminés.

➔ Relocaliser la production en Wallonie.

➔ Assurer un approvisionnement continu en truitelles afin d'optimiser les productions des salmonicultures.

➔ Fournir des truitelles saines, indemnes de maladies virales.

➔ **Autonomie et redéploiement de la filière salmonicole wallonne.**



Assemblée sectorielle – Aquaculture
7/06/2022

Projet d'écloserie coopérative

Etude technico-économique préliminaire réalisée sur la pisciculture de « La Fontaine aux Truites » à Géroville



Caractéristiques de l'intérêt du site

- Site en catégorie sanitaire 1, soit **indemne de MLRC** (Maladie Légalement Réputée Contagieuse) soumise à déclaration. Gros avantage pour fournir « en vivant » d'autres producteurs.
- Région bien pourvue en eau avec des **débits** en eau de surface **peu variables** et une **température constante** (13°C). Le site dispose d'un débit utile d'approximativement 100 l/s.
- **Superficie intéressante** et **dénivelé naturel exploitable** pour y insérer une unité équivalente à 200T de production de truitelles par an.



Assemblée sectorielle – Aquaculture
7/06/2022

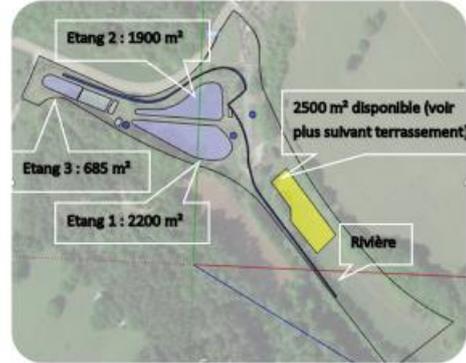




Projet d'écloserie coopérative

Infrastructures d'élevage envisagées

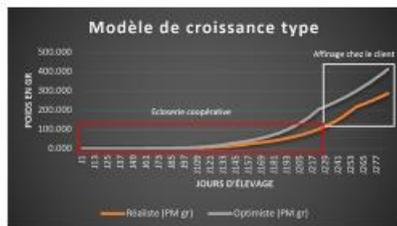
- Système en recirculation (RAS) retenu pour optimiser et maîtriser la durée des cycles de production.
- Débit suffisant (voir excédentaire) pour utiliser un système RAS.
- Dénivelé et superficie disponibles pour l'installation d'un RAS en amont sans engendrer de coût supplémentaire.
- Présence de bassins (de type étangs) offrant la possibilité d'optimiser et de réguler les effluents de production en limitant le surdimensionnement de la station d'épuration.



Assemblée sectorielle – Aquaculture
7/06/2022

Projet d'écloserie coopérative

Stratégie de production



Durée d'élevage comprise entre 200 et 220 jours de l'œuf à la truite de ± 100 g. Densité en fin de cycle limitée à 70 kg/m^3 .

Disponibilités en truitelles

- **Lot Février** : septembre à novembre
- **Lot Juin** : janvier à mars
- **Lot Octobre** : mai à juillet



Simulation destinée à calculer le prix d'une production de 200 tonnes de truitelles d'arc-en-ciel de ± 100 g par an

Production de multi-lots

- Pas de maintien d'un surstock trop conséquent
- Plus de roulements et de flexibilité
- 3 lots de truitelles disponibles sur l'année

ARC 2021		Répartition en %	Durée de cycle à 100g (semaine)	Efficacité initiale	Efficacité finale à 100g (g/m)	Taux de survie global	ICJ	Biomasse totale	Aliment en T	IC
Lot Février	Site de lot	20%	28	850 000	538 263	73,67%	2,41%	18,20	91,395	1,01
	Moyen lot	65%	31					57,15		
	Quota de lot	15%	40					15,00		
								90,35		
Lot Juin	Site de lot	20%	29	552 000	323 490	72,41%	2,34%	11,17	70,821	1,04
	Moyen lot	65%	33					39,15		
	Quota de lot	15%	38					17,48		
								67,8		
Lot Octobre	Site de lot	20%	29	210 000	125 802	63,39%	2,54%	4,55	357,768	1,37
	Moyen lot	65%	33					15,225		
	Quota de lot	15%	38					6,3		
								26,075		

Assemblée sectorielle – Aquaculture
7/06/2022



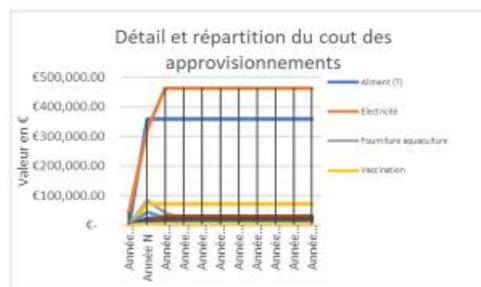


Projet d'écloserie coopérative

Aspect économique de la production



- Le chiffre d'affaires estimé (= production vendue + production stockée – pertes) pour l'écloserie est d'environ **1.400.000 €** par an, soit le kg de truitelles de 100 g vendu en moyenne à **7.83 €/kg** (HT).
- La simulation sur une **base pessimiste** (taux de mortalité élevé de 45 - 50% sur l'ensemble du cycle de production) conduit à un **taux de conversion dégradé > 1**.
- L'objectif est d'établir une **base haute** afin que la bonne conduite de l'élevage conduise à diminuer le coût de production.
- **L'électricité** et **l'aliment** sont les principaux postes de dépenses.
- Une **bonne zootechnie** couplée à un **prix de l'électricité négocié** pourraient conduire à une diminution de 25 à 30% du coût de production



Projet d'écloserie coopérative



Etat des lieux du projet

- Projet retenu dans le plan de relance wallon « Get Up Wallonia ».
- Le projet vise donc à implanter (sur base d'un support de production public) et à développer une écloserie coopérative (sur base d'une gestion déléguée d'intérêt collectif).
- Approbation dans le courant du mois de juin d'une subvention de 193.000 euros par le gouvernement wallon accordée à la SoCoPro pour la phase de démarrage du projet.



Programme d'activités de la phase de démarrage

- ✓ Coordination du processus d'étude et de mise en place.
- ✓ Analyse des scénarios d'acquisition/investissements immobiliers.
- ✓ Etude définissant le modèle économique et le modèle de gouvernance de l'écloserie.
- ✓ Etude d'impact environnemental pour permis environnemental.
- ✓ Etudes architecturales.



Assemblée sectorielle – Aquaculture
7/06/2022



Projet d'écloserie coopérative



Programme de la phase de démarrage relative aux études de faisabilité préparatoires

Coordination du processus d'étude et de mise en place

Lot de travaux	WPI.1 Etudes de faisabilité préparatoires
Groupe(s) cible(s)	Aquaculteurs de Wallonie, pisciculteurs individuels, Sociétés de conseil/consultance, Administrations et autorités, Société Wallonne des Eaux, ADL,
Description des tâches	<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction des cahiers de charges pour les marchés - Suivi des appels d'offre - Suivi des études - Coordination des dossiers - Organisation de visites d'expériences similaires en modèle coopératif en France - Mobilisation et animation des parties prenantes (Aquaculteurs de Wallonie, pisciculteurs individuels, Sociétés de conseil/consultance, Administrations et autorités, Société Wallonne des Eaux, ADL,)
Éléments de calendrier	Initialement : Janvier 2021 – Juillet 2022 (18 mois) → à reprogrammer
Éléments livrables	CSC des marchés : Marchés attribués : Rapports d'études validés : Rapports de visites
Indicateurs de résultat	Scénarios disponibles pour l'aide à la décision des phases suivantes
Mise en œuvre	SOCOPRO – régie



Assemblée sectorielle – Aquaculture
7/06/2022



Projet d'écloserie coopérative



Programme de la phase de démarrage relative aux études de faisabilité préparatoires

Analyse des scénarios d'acquisition/investissements immobiliers

Lot de travaux	WPI.1 Etudes de faisabilité préparatoires
Groupe(s) cible(s)	Administrations et autorités, Aquaculteurs de Wallonie
Description des tâches	Analyse des scénarios juridiques financiers et administratifs avec les parties prenantes publiques des processus d'investissement/acquisition (comité d'acquisition, administration, autorités, Sogepa,)
Éléments de calendrier	Janvier 2022 à février 2022 → A reprogrammer (2 mois)
Éléments livrables	Note de scénarios
Indicateurs de résultat	Scénarios proposés à la décision pour les processus d'investissement/acquisition
Mise en œuvre	SOCOPRO – régie et sous traitance avis juridiques par MP



Assemblée sectorielle – Aquaculture
7/06/2022





Projet d'écloserie coopérative



Programme de la phase de démarrage relative aux études de faisabilité préparatoires

Etude définissant le modèle économique et le modèle de gouvernance de l'écloserie

Lot de travaux	WP1.1 Etudes de faisabilité préparatoires
Groupe(s) cible(s)	Administrations et autorités, Aquaculteurs de Wallonie, pisciculteurs individuels
Description des tâches	Sur base de l'étude technico-économique déjà réalisée, recrutement d'un bureau d'étude spécialisé en modèle économique et juridique pour analyser les différents scénarios de statut juridique, modèle économique et modèles de gouvernances dont notamment : - Les variables opérationnelles du système d'approvisionnement et de distribution à mettre en place, Les acteurs en présence (publics et privés) et leurs rôles (engagements existants, les coopérations établies, les pouvoirs respectifs); L'offre de valeur proposée en équipements, produits et en services; L'environnement des affaires, Opportunités de partenariats publics-privés (PPP), Quelles sont les sources de capital et de valeur, Approche de profit ou non, Contribution potentielle à des services d'intérêt collectif, ...
Éléments de calendrier	Lancement d'un marché en janvier 2022, attribution en février 2022 et fin en mai 2022. → A reprogrammer
Éléments livrables	Rapport avec différents scénarios pour aide à la décision
Indicateurs de résultat	Scénarios de modèle économique et de gouvernance disponibles pour l'aide à la décision des phases suivantes
Mise en œuvre	SOCOPRO – sous-traitance par marché public



Assemblée sectorielle – Aquaculture
7/06/2022



Projet d'écloserie coopérative



Programme de la phase de démarrage relative aux études de faisabilité préparatoires

Etude d'impact environnemental pour permis environnemental

Lot de travaux	WP1.1 Etudes de faisabilité préparatoires
Groupe(s) cible(s)	Aquaculteurs de Wallonie, Sociétés de conseil/consultance, Administrations et autorités, Société Wallonne des Eaux, ADL, ...
Description des tâches	Sur base de l'étude technico-économique déjà réalisée et des scénarios d'acquisition/investissements immobiliers, recrutement d'un bureau d'étude spécialisé en étude d'impact environnemental . Les points clefs à notamment considérer sont captage d'eau, rejets, disponibilité en eau, odeur, impacts sonores et visuels, ...
Éléments de calendrier	Lancement en mars 2022, attribution en avril 2022 et fin en juin 2022 → A reprogrammer
Éléments livrables	Rapport d'étude
Indicateurs de résultat	EIE disponible
Mise en œuvre	SOCOPRO – sous-traitance par marché public



Assemblée sectorielle – Aquaculture
7/06/2022





Projet d'écloserie coopérative



Programme de la phase de démarrage relative aux études de faisabilité préparatoires

Etudes architecturales

Lot de travaux	WPI.1 Etudes de faisabilité préparatoires
Groupe(s) cible(s)	Aquaculteurs de Wallonie, Sociétés de conseil/consultance, Administrations et autorités,
Description des tâches	Sur base de l'étude technico-économique déjà réalisée et des scénarios d'acquisition/investissements immobiliers, recrutement d'un bureau d'architecte spécialisé pour établissement du design architectural, des plans, des métrés et éléments de qualité qui permettront d'établir le cahier des charges d'un marché public ultérieur de construction.
Éléments de calendrier	Lancement en février 2022, attribution en mars 2022 et fin en Juillet 2022 → A reprogrammer
Éléments livrables	Rapport d'étude architecturale
Indicateurs de résultat	Cahier des charges technique d'un marché de construction disponible
Mise en œuvre	SOCOPRO – sous-traitance par marché public



Assemblée sectorielle – Aquaculture
7/06/2022



Prochain règlement européen FEAMPA



Nouvelle dénomination du **FEAMP** (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche) qui devient le **FEAMPA** (Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture).

Volonté des pouvoirs publics **d'accélérer la procédure de transposition du règlement** européen en droit régional wallon (< 1 an) comparativement à la programmation précédente (± 3 ans).

Tenue au Cabinet du Ministre BORSUS le mardi 31 mai d'une réunion de concertation constructive du secteur aquacole / transformateur sur les mesures d'aides individuelles qui seront proposées dans le cadre du PwSCP 2021-2027.



Assemblée sectorielle – Aquaculture
7/06/2022





Prochain programme européen FEAMPA



Informations concernant la prochaine programmation du FEAMPA

• Quand commence techniquement le programme wallon?

S'agissant des projets d'intérêt collectif ne nécessitant pas d'adoption d'une base légale, les premiers appels pourraient être entrevus en Octobre. S'agissant des aides individuelles aux piscicultures privées nécessitant une base légale adoptée, les premiers appels ne seront pas entrevus avant la fin 2022.

• Quand ce programme sera-t-il adopté en Wallonie?

Seconde lecture au gouvernement prévue dans le courant du mois de juin.

• A combien s'élève le budget global pour l'aquaculture et pour chaque pisciculture ?

Le budget du prochain FEAMPA pour l'aquaculture s'élèvera à 4.300.000 euros. Le plafond d'aide par pisciculture sera fixé en fonction de la nature de la mesure d'aide concernée, avec un plafond de 1 million d'euros pour l'aide à l'investissement.

• Quels sont les types d'investissements éligibles?

Quasi tout est éligible pourvu qu'il s'agisse d'un investissement et pas de consommable. Néanmoins, des aides plus importantes sont allouées pour des investissements prônant le développement durable (la majoration étant fonction de différents critères).

François Fontaine, coordinateur du Programme wallon pour le Secteur commercial de la Pêche, viendra présenter les mesures d'aides et leurs modalités lorsque la base légale aura été adoptée.



Assemblée sectorielle – Aquaculture
7/06/2022



Prochain programme européen FEAMPA et FEAMP – SoCoPro.



FEAMP-SoCoPro

Guide d'autocontrôle



Promotion de l'aquaculture



salmonidés hybrides



Idées d'affaires



Consultance pour les aquaculteurs



Organisation de voyages et de formations



Des nombreux projets finalisés ou en cours de finalisation pour développer notre filière



Assemblée sectorielle – Aquaculture
7/06/2022





Prochain programme européen FEAMPA et FEAMP – SoCoPro.

Continuité des actions menées avec le FEAMP au travers d'un nouveau FEAMPA SoCoPro

- Formations continues, recherches et développements, voyages d'études, ...
- Evaluation des actions potentielles en **concertation** avec l'ensemble **des acteurs de notre filière**.
- Evaluation des actions potentielles sur bases des **résultats des anciens projets**.

 Dépôt d'un projet d'intérêt collectif par la SoCoPro, qu'en pensez vous?



Assemblée sectorielle – Aquaculture
7/06/2022



Wallonie
service public
SPW



7. Aquaculture Advisory Council

Par le DMV Alain Schonbrodt



Federation
of Veterinarians
of Europe



24/11/2021

14ème Assemblée sectorielle Aquaculture

10
4



AG des Aquaculteurs de Wallonie 07/06/22



AFSCA :

- o Désormais, la seule façon de travailler en circuit sécurisé en Belgique est de se signaler à l'Unité Locale de Contrôle comme candidat à un programme de surveillance volontaire
- o pour les exploitations aquacoles de risque faible, la réglementation EU ne demande qu'une analyse tous les 3 ans dans le cadre du plan de surveillance mais 1 analyse par an pour les exploitations à risque élevé (la majorité d'entre nous)
- o comme les étiquettes vertes sont caduques, pour nous assurer du statut sanitaire d'autres pisciculteurs, nous devons nous référer à la liste des établissements qui participent au plan de surveillance volontaire ; cette liste sera mise à jour chaque année et lors de foires
- o les contrôles de l'hiver 2021-2022 sont valides pour le programme de surveillance volontaire de 2022



SPW

Vu le risque sanitaire qui pèserait sur les populations de poissons sauvages ainsi que sur les exploitations aquacoles, il n'est pas envisageable d'autoriser des déversements de poissons qui n'ont fait l'objet d'aucun suivi sanitaire. Seuls des poissons issus d'exploitations aquacoles intégrant le programme de surveillance volontaire pourront faire l'objet d'une autorisation d'empoissonnement de l'administration régionale. Cette disposition sera formalisée dans un cadre réglementaire en cours d'élaboration qui imposera, parmi les modalités d'empoissonnement, l'obligation à toute exploitation aquacole fournissant du poisson destiné à empoissonner les eaux soumises au décret du 27 mars 2014 de :

Déclarer auprès de l'ULC l'adhésion de l'exploitation aquacole au programme de surveillance volontaire

Faire obligatoirement appel chaque année à un vétérinaire agréé qui effectuera une visite sanitaire et des prélèvements aux fins d'analyses virologiques.

Par cohérence avec la décision de l'AFSCA, les contrôles de l'hiver 2021-2022 sont valides pour le programme de surveillance volontaire de 2022.

Nos compétences sont limitées aux eaux soumises au décret du 27 mars 2014 soit les eaux "libres". Cela inclut les plans d'eau pour lesquels il y a une possibilité pour le poisson de circuler entre le plan d'eau et la rivière. Cette base légale ne nous permet pas de prendre des dispositions pour les eaux closes.

En conclusion, la meilleure solution envisageable pour les aquaculteurs belges désireux de garder leur élevage à l'abri de maladies déclarables et/ou de déverser des poissons en eaux libres est d'adhérer à un programme de surveillance volontaire; ce programme implique que

- les sites candidats doivent se signaler à leur ULC et se soumettre à un contrôle annuel quel que soit leur niveau de risque
- ces éleveurs ne peuvent importer dans leurs sites que du poisson issu d'un statut sanitaire au moins équivalent, sinon supérieur c'est-à-dire des poissons issus d'élevage sous programme de surveillance volontaire ou sous programme d'éradication avec analyse négative ou de statut indemne.

En effet, l'introduction de poissons d'un élevage qui n'est pas couvert par une de ces 3 options, même accompagnés de résultats d'analyses conformes, ferait perdre le bénéfice du statut « programme volontaire » car le statut de l'élevage de provenance ne serait pas reconnu officiellement.



Aquaculture Advisory Council

01-02/06/2022



Règlement 2019/04 : aliments médicamenteux

Objectifs :

lutter contre l'AMR

assurer un niveau de concurrence équitable = harmonisation du marché intérieur

prescription vétérinaire dans tous les cas

prescription par un VT mais une certaine tolérance temporaire pour d'autres professionnels « historiques »

différencier les prémixes, les préparations « ready to use » et les solutions orales (article 106) ; pour éviter toute concurrence déloyale, on préconise les feed mills, les mixers mobiles et la préparation *on farm*

chez les animaux terrestres, réservés uniquement à des traitements individuels mais autorisés à des traitements de groupe pour les animaux aquatiques



la Commission voudrait encourager la création de stocks réduits d'aliments premix dans les régions à forte concentration aquacole afin de pouvoir répondre aux urgences

aucun usage prophylactique n'est autorisé pour aucun antimicrobien, ni aucun usage d'AB comme promoteur de croissance

les actes délégués ne sont pas encore rédigés, il faut y penser

les traitements ne peuvent pas excéder 2 semaines mais les prescriptions doivent être rédigées pour un traitement de 5 jours maximum (sauf si spécification particulière dans la SPC), donc à répéter le cas échéant

les usages off labels sont interdits pour toutes les espèces sauf en aquaculture

une organisation de producteurs pourrait être dépositaire de prémix si elle dispose d'un VT contractuel mais le VT est toujours responsable personnellement de la distribution des AB

lors de la rédaction des actes délégués, il sera possible de proposer des solutions dans des situations particulières, comme les petites exploitations familiales (+ de 80% des élevages aquacoles UE)

Responsabilité environnementale

Le principe du pollueur-payeur peut se retourner gravement contre les aquaculteurs.

Nous devons lancer des études comparatives sur le niveau de pollution des aquacultures par rapport à tous autres types de production.

Impact socio-économique de l'aquaculture

l'aquaculture se sert de l'environnement et sert l'environnement : avec la nature et pour la nature

une enquête aura lieu sur les à-côtés culturels (culinaires,...), le développement de zones rurales, l'inclusion des jeunes

on doit établir la pyramide des âges pour constater une catastrophe ; trop de petites entreprises difficiles à transmettre (travail ardu, rendement aléatoire)

créer une harmonisation des formations (voir en France, Espagne, Pays-Bas : Aquaview)

constats :

- manque d'espace
- contraintes administratives
- concurrence des pays tiers qui ne subissent pas les exigences sanitaires, environnementales, sociales, BE animal...
- imaginer un programme Erasmus aquacole ?



Analyse des financements FEAMPA

L'AAC a émis des recommandations.

L'accent sera mis sur

- la réduction des pollutions
- la préservation des écosystèmes
- la résilience du secteur notamment après la crise du COVID 19.

Les recommandations suite aux expériences précédentes

- l'agenda de financement a été mal respecté par certains états membres (il faut accélérer les investissements et les initiatives)
- il faut essayer d'atténuer les impacts de la crise du COVID et de l'Ukraine créer une plateforme pour étudier la mise en œuvre des mesures en faveur de l'aquaculture (études de cas, exemples de simplification)
- l'AAC veut savoir au terme de l'initiative quels montants ont été alloués par poste et par état
- il demande aussi qu'il n'y ait pas de discontinuité entre le FEAMP et le FEAMPA, qu'on compare la part de financement de la gestion des fonds par rapport aux subsides totaux, qu'on imagine une ingénierie financière pour couvrir les frais d'emprunt bancaires (dans l'attente de l'octroi des subventions) → créer des outils financiers pour atténuer les effets de ces inconvénients.

Il faudra aussi centraliser les conclusions relatives au FEAMP :

- comment le FEAMP est venu à l'aide du secteur (environnement, bien-être, - croissance du secteur,...) ?
- quels outils ont-ils été utiles ?
- pourquoi certains fonds sont restés inutilisés ?

Constatation de la Pologne : grâce au FEAMP, la production salmonicole y a crû, mais la consommation ne suit pas, les Polonais considérant que la truite est un repas de fête.



Qualité différenciée



- Tenue le 4 avril 2022 au Service Public de Wallonie d' une réunion de travail constructive sur le **courrier adressé par le groupe d'experts** suite à une première évaluation du cahier des charges.
- Réalisation de révisions des **commentaires techniques** du groupe d'experts relatifs à la pisciculture.
- Nécessité de réaliser des révisions des commentaires relatif à la **perception des consommateurs** et à la **différenciation qualitative des produits**.



Assemblée sectorielle – Aquaculture
7/06/2022

Guide d'autocontrôle.



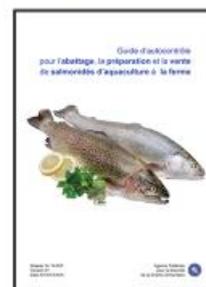
Le CER Groupe a élaboré un guide pratique pour l'implémentation du guide dans les élevages.

le CER Groupe a contacté les **12 pisciculteurs** renseignés par SOCOPRO :

- 5 producteurs ont dit ne pas être concernés du fait de la vente de toute la production en vivant.
- **Les 7 autres piscicultures ont été visitées et conseillées.**
- **Un dossier « qualité » a été constitué**, complété et remis à chacune des 7 piscicultures.

Le CER Groupe reste à la disposition des pisciculteurs wallons concernés pour peaufiner l'implémentation du guide G-046 au sein de leurs propres infrastructures.

Pour rappel, les activités de transformation telles que la salaison et la fumaison des filets, de même que la commercialisation en B2B, sortent du champ du présent guide et relèvent des agréments 3.4 et 3.5, et donc du guide G-032.



Assemblée sectorielle – Aquaculture
7/06/2022

12
6



Divers



- Les représentants de notre filière ont mis en évidence **l'importance de convier plus de pisciculteurs pour réaliser des présentations** lors de nos assemblées.
- Avez-vous des **thématiques** que vous voudriez aborder **en priorité** lors de la prochaine assemblée?
- Y a-t-il des points que vous voulez ajouter?



Assemblée sectorielle – Aquaculture
7/06/2022



Merci pour votre attention

